

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 mai 2020

(Visioconférence)

ORDRE DU JOUR

• PROPOS LIMINAIRE	2
• HOMMAGE A M. BONNEMAN	3
• DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
• APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2020	3
ADMINISTRATION GENERALE	4
• 2020-05-01 MODALITES D'ORGANISATION ET DE SCRUTIN DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	4
• DECISIONS DU MAIRE	4
• TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTES TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE DEPUIS LE 16 MARS 2020	5
FINANCES	5
• 2020-05-02 ABATTEMENT DE 20 % SUR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE TLPE DUE POUR 2020	6
• 2020-05-03 SUSPENSION DU PAIEMENT DES DROITS DE PLACE ET DE VOIRIE POUR LES COMMERÇANTS SEDENTAIRES ET NON SEDENTAIRES A COMPTER DU 1 ^{ER} MARS 2020	8
QUESTIONS DIVERSES	12
• MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES ANCIENS, DES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES, DU PERSONNEL COMMUNAL, ET PLUS GENERALEMENT DE LA POPULATION DEPUIS LA PROCLAMATION DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE	13
• POINT SUR LES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL (MOUVEMENTS, CONTRATS SUSPENDUS, DEMISSIONS.)	14
• CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AUX ORIENTATIONS DE LA METROPOLE DE LYON EN MATIERE D'URBANISME TACTIQUE, VISANT A UN REEQUILIBRAGE DE L'ESPACE PUBLIC, POUR PERMETTRE AUX PIETONS ET CYCLISTES DE POUVOIR SE DEPLACER EN SECURITE ET EN MAINTENANT LA DISTANCIATION SOCIALE.	14
• ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE DECONFINEMENT COMMUNAL :	15
○ COMMANDE DE MASQUES DE PROTECTION, CRITERES ET MODALITES DE DISTRIBUTION ;	15
○ SECURISATION DES LIEUX ET BATIMENTS PUBLICS ;	16
○ PROTECTION DES AGENTS PUBLICS (NOTAMMENT, ORGANISATION DES RYTHMES DE TRAVAIL, EQUIPEMENTS, DEPISTAGE...)	16
○ DEPISTAGE DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES, NOTAMMENT EN MAISON DE RETRAITE	16
○ REOUVERTURE DES ECOLES	16
○ BESOINS EN PERSONNEL POUR ASSURER LE PLAN DE DECONFINEMENT ;	16
○ MODALITES DE REOUVERTURE DES LIEUX PUBLICS FERMES DEPUIS LA PROCLAMATION DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE ;	16
○ MODALITES D'ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET EFFECTIVITE DES SERVICES	16
○ MESURES DE PROTECTION DANS LES EHPAD, MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES RESIDENTS, DE LEURS FAMILLES ET DU PERSONNEL	16
• COMMUNICATION A LA POPULATION	17
ANNEXES	36

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mesdames et Messieurs, bonjour

Nous ouvrons un conseil municipal dans un nouveau format ce matin en visioconférence, il est retransmis en direct sur la page Facebook de la Ville.

Pour un conseil municipal en visioconférence, nous avons une réglementation particulière à respecter : c'est l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril dernier. Nous allons devoir valider la présence de chacun des élus à l'énoncé de leur nom. Donc, je vous demanderai, à l'énoncé de votre nom, d'allumer votre micro et votre vidéo afin que nous puissions avoir une reconnaissance visuelle et vocale.

Bien évidemment, une fois que vous aurez énoncé votre nom, je vous demanderai d'éteindre vos micros pour éviter les sifflements de l'effet Larsen, et la vidéo pour garantir un bon flux aux intervenants.

Je vous en remercie par avance.

J'ouvre l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel nominal.)

Présents : Michel RANTONNET, Arielle PETIT, Serge CALABRE,
Claude GOURRIER, Christine BARBIER, Gilles DASSONVILLE,
Maurice GOTTELAND, Francis TREMBLEAU, Georgette BARBET, Michel ROUX,
Josiane SALAMBIER-MICHEL, Olivier de PARISOT, Christelle POULARD,
Philippe SADOT, Olivier LAVERLOCHERE, Dominique JAUFFRET, Gilles CORTIAL,
Maurice GUIBERT, René LAMBERT, Annie JAMBON, Claire FAY, Odile DUMONT,
Bruno RIVIER, Cyril KRETZSCHMAR, Alain GUILLON.

Pouvoirs : Isabelle QUIBLIER, Renée ELLENBERGER, Anne-Marie PRUNARET,
Lucette REY, Isabelle SANTOS-MALSCH, Marie-Anne D'HONNEUR,
Anita RODAMEL.

Secrétaire de séance : Cyril KRETZSCHMAR

◆◆◆◆◆

M. RANTONNET.- Je vous remercie .

Le quorum est atteint, ce conseil peut commencer.

- **Propos liminaire**

Nous organisons aujourd'hui le premier conseil municipal digital à Francheville. Très peu de villes françaises l'ont fait à ce jour, à l'exception de Lyon et de Villeurbanne pour la métropole lyonnaise.

Ce conseil est diffusé sur la page Facebook de la Ville.

Cette salle du conseil est exceptionnellement vide, peu représentative aujourd'hui, nous sommes limités à quelques intervenants compte tenu des contraintes réglementaires en période de confinement.

Par avance, je sollicite votre indulgence pour les imperfections techniques de ce premier conseil digital.

Merci à nos agents pour cette expérimentation, pour garantir notre vie démocratique et gérer les fortes contraintes consécutives à cette épidémie.

Après ce propos liminaire, nous pouvons ouvrir l'ordre du jour.

- **Hommage à M. Bonneman**

M. RANTONNET.- Le 21 mars dernier, nous apprenions avec tristesse le décès de notre collègue Francis Bonneman des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Franchise Bonneman était un homme de conviction au caractère bien trempé.

Francis était engagé dans la vie municipale de Francheville. Élu conseiller municipal depuis 2008, nous avons eu de nombreux points de désaccord - c'est fréquent dans la vie publique - mais en 2014 l'intérêt général a guidé notre rapprochement.

Depuis six ans, j'ai accordé à Francis Bonneman une responsabilité d'adjoint au maire avec la délégation du patrimoine à Francheville. Ainsi, Francis aura accompagné la construction du nouveau parc sportif de Francheville. Depuis 2014, la loyauté de Francis Bonneman n'a jamais failli.

Francis n'était pas un homme à se plaindre sur son sort. Depuis trois ans, il luttait en silence contre cette longue maladie qui épuise peu à peu. Nous regrettons la disparition d'un homme de bonne volonté et nous nous associons à la peine de ses proches.

Dans cette période de confinement, les contraintes du deuil sont encore plus difficiles à supporter pour les proches. Nous aurons la possibilité prochainement de rendre hommage à Francis Bonneman.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, vous avez reçu l'ordre du jour.

- **Désignation du secrétaire de séance**

M. RANTONNET.- Est-ce que quelqu'un se propose dans l'assistance ? Monsieur Kretschmar ? Merci, nous vous désignons secrétaire de séance de ce conseil municipal.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 février 2020**

M. RANTONNET.- Appelle-t-il des commentaires de certains d'entre vous ?

Monsieur GUILLON.

(Coupure son.)

M. GUILLON.- Il est célèbre dans la mesure où son fils est explorateur et vit actuellement en Amazonie. Il est venu en France voici cinq ans, c'est donc un Franchevillois qui vit en Amazonie, il a fondé une famille et vit dans la jungle avec des autochtones. Ce monsieur s'appelait Cogna(?).

J'insiste sur un point, ces maçons ont remblayé les berges des rivières, en particulier le ruisseau de Charbonnières et l'endroit où se trouve actuellement l'espace jeunes. Le Grand Lyon a également déversé beaucoup d'anciens pavés de la ville de Lyon pour ce terrain, c'est du remblai, ce qui gêne les inondations ; je tenais à le préciser.

M. RANTONNET.- Parfait, merci. C'est noté.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Le compte rendu est approuvé

ADMINISTRATION GENERALE

- **2020-05-01 Modalités d'organisation et de scrutin de la séance du Conseil Municipal**

M. RANTONNET.- Confinement oblige, et visioconférence oblige encore plus, nous devons procéder à des modalités d'organisation et de scrutin du conseil municipal qui sont particulières en visioconférence.

Sont déterminées par délibération au cours de cette réunion, les modalités d'identification des participants et les modalités du scrutin.

Le scrutin public sera organisé par appel nominal, vidéo et micro. Autrement dit, contrairement à ce que nous faisons habituellement quand nous sommes tous présents dans cette salle du conseil, nous serons obligés de procéder, pour le vote de chaque délibération, à un appel et à un vote nominatif.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

(Aucune.)

Nous allons procéder vote nominatif.

(Il est procédé au vote nominatif.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

- **Décisions du Maire**

(Présentation des actes n°2020-04 à n°2020-25 par M. le Maire)

M. RANTONNET.- Ces décisions apportent-elles le commentaire de certains élus ?

M. GUIBERT.- Pourrions-nous avoir pour le prochain conseil municipal ou joint au compte rendu l'état de tous les avenants concernant la requalification du parc sportif ?

M. RANTONNET.- Pas de problème.

M. GUIBERT.- Merci.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. CALABRE.- Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, bonjour.

Je dois vous préciser que je n'entends pas les interventions, mais on me les reproduit.

Si j'ai bien compris, M. Guibert souhaiterait avoir communication de l'ensemble des avenants qui concernent le complexe sportif. Il s'agit d'un document qui pourra évidemment être communiqué.

À ce jour, je peux vous indiquer que le montant des avenants ajouté au total des montants initiaux de l'ensemble des 13 marchés dont fait l'objet le chantier du complexe sportif génère un montant évidemment inférieur à l'autorisation de programme que nous a accordée le conseil municipal, sinon cela ne passerait pas à la trésorerie. Par conséquent, nous sommes en deçà du total autorisé par l'autorisation de programme.

Hormis le problème de l'amiante dont vous avez été informés concernant l'ancienne maison du gardien, tous les avenants que nous avons pris, puisque ce sont des décisions du maire, correspondent à des améliorations des marchés initiaux et non à des dépassements budgétaires.

Telle est l'information que je peux vous apporter. Merci bien.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Calabre. Il est en effet essentiel de rappeler le respect du budget initial, c'est important dans cette période.

Pas d'autre commentaire sur les décisions du maire ?

(Aucun.)

ACTE EST DONNE A M. LE MAIRE

- **Tableau récapitulatif des actes transmis au contrôle de légalité depuis le 16 mars 2020**

(Présentation de ces actes.)

M. RANTONNET.- Avez-vous des demandes d'intervention à ce sujet ?

N'entendant rien, je considère qu'acte m'est donné.

FINANCES

M. RANTONNET.- Avant de donner la parole à M. Calabre pour la présentation des délibérations économiques de ce conseil municipal, je souhaite rappeler que cette crise sanitaire précède une crise économique et sociale.

J'ai reçu hier la dernière note de conjoncture de la CCI du 29 avril qui note des baisses de chiffre d'affaires de 60 % pour les commerces ouverts, de 85 % pour l'industrie et même de 75 % pour l'ensemble des services. À fin avril, six salariés sur dix en France sont rémunérés par l'État, compte tenu du chômage partiel.

Face à une crise économique historique, la municipalité souhaite apporter son soutien aux commerces et artisans durement éprouvés par l'arrêt de leur activité économique. Concrètement, nous vous proposons aujourd'hui de mettre en œuvre immédiatement une disposition de l'ordonnance du 22 avril 2020 qui soulage un peu la trésorerie des commerces. Notre contribution consiste en un abattement fiscal qui correspond à la durée du confinement.

Monsieur Calabre, je vous laisse la parole pour plus d'explications.

- **2020-05-02 Abattement de 20 % sur la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE due pour 2020**

Présentation du rapport par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Calabre.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? J'aperçois Monsieur Kretzschmar, nous allons peut-être commencer par les personnes en ligne, y a-t-il un adjoint ou un conseiller qui souhaite prendre la parole en visioconférence ?

Je donne donc la parole à M. Kretzschmar.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire.

Ce moment est forcément important, les acteurs économiques de la commune et comme ceux de l'ensemble de notre pays souffrent particulièrement.

Est-il possible d'imaginer un soutien plus important pour l'ensemble des commerçants, artisans et entreprises de notre commune ? Certaines communes ont dégagé des subventions pour des soutiens en trésorerie parce que la situation est particulièrement difficile pour la plupart de nos petites entreprises. Certaines communes ont également prévu de donner des équipements de protection pour que les commerçants puissent redémarrer plus rapidement leur activité (masques, visières, matériels de nettoyage, gels hydroalcooliques).

Pourquoi se situer à un abattement aussi faible ? On pourrait certainement aller à 100 %, aller jusque-là n'occasionnerait pas forcément une crise financière pour la commune. Je suggère que nous ayons un effort beaucoup plus important sur cet abattement et que nous allions bien au-delà pour l'aide apportée aux artisans, commerçants et entreprises de la commune.

Merci de votre attention.

M. RANTONNET.- Monsieur Kretzschmar, j'entends votre question.

À ce jour, après deux mois de confinement, nous anticipons l'ordonnance du 22 avril, elle a été adoptée récemment. Nous sommes l'une des premières communes de la métropole de Lyon à mettre aux voix cette délibération dans ce conseil municipal. Nous nous adapterons en fonction du calendrier.

En tout état de cause, à ce jour, la ville de Francheville fait l'effort correspondant à la période du confinement et à la fermeture des commerces et pour ceux qui ont ouvert à une contribution pour une perte importante de chiffre d'affaires. C'est un premier point, ce n'est pas figé, nous aurons l'occasion d'y revenir en fonction du calendrier et malheureusement de l'évolution de cette pandémie.

Deuxième point, nous verrons s'il faudra aller au-delà ultérieurement, nous aurons l'occasion de nous revoir.

Enfin, troisième point, concernant les kits de protection, nous avons toujours dit que nous attendions la fin du confinement pour équiper l'ensemble des Franchevillois et nos commerçants, bien évidemment. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la question diverse qui sera abordée un peu plus tard.

Tel est ce que je voulais vous dire.

M. RIVIER.- Monsieur le Maire, je souhaiterais compléter les propos Cyril Kretzschmar.

Mes chers collègues, à l'occasion de cette délibération, je voudrais féliciter les commerçants, les remercier et leur dire tout notre soutien parce qu'ils n'ont pas attendu pour se mobiliser, trouver les ressources nécessaires et partager avec les quelques sites d'entraide.

Comme Cyril Kretzschmar, je pense que cette demande de modération est nécessaire, elle est peut-être suffisante mais il conviendra peut-être de la réexaminer.

En mon nom et au nom des élus avec qui j'échange, je veux apporter tout mon soutien aux commerçants et leur dire que nous ferons tout pour qu'ils survivent le mieux possible à cette situation.

Je voterai bien entendu avec mes collègues pour cette délibération qui n'est qu'un début.

M. RANTONNET.-

Nous sommes au moins d'accord sur un point : nous couvrons la période du confinement. Pour la suite du calendrier, nous pouvons légitimement penser que cela concernera une autre assemblée délibérante qui pourra se déterminer le moment venu. En ce qui nous concerne, nous ne souhaitons pas engager à ce moment de l'année le reste du calendrier, de façon à ce que la nouvelle assemblée, élue en juin ou peut-être à la rentrée, à l'automne prochain, puisse se déterminer en toute liberté. Ceci me semble un bon principe démocratique.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Non, je mets donc la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote nominatif.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

M. RANTONNET.- Je tiens à vous faire part d'une information que j'ai reçue hier : la métropole de Lyon verse 1 000 € pour soutenir la trésorerie de 18 210 entreprises pour le mois de mars. 8 696 entreprises en ont déjà bénéficié :

- 48 % concernent la ville de Lyon ;
- 10 % Villeurbanne ;
- 4 communes ont 450 et 550 bénéficiaires : Saint-Priest, Caluire, Vaulx-en-Velin, Vénissieux ;
- 5 communes comptent 300 et 400 bénéficiaires : Bron, Décines, Meyzieu, Rillieux-la-Pape et Tassin ;
- 15 communes ont entre 100 et 300 bénéficiaires, dont Francheville ;
- 33 communes ont moins de 100 bénéficiaires sur le territoire.

Donc, la métropole de Lyon apporte aussi sa contribution dans cette crise économique et sociale qui s'annonce importante.

Monsieur Calabre, je vous laisse la parole pour la seconde délibération.

- **2020-05-03 Suspension du paiement des droits de place et de voirie pour les commerçants sédentaires et non sédentaires à compter du 1^{er} mars 2020**

Présentation du rapport par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes d'intervention de la part de nos conseillers ?

(Problèmes de connexion.)

M. RANTONNET.- Allez-y Monsieur Laverlochère, je ne vous ai pas entendu.

M. LAVERLOCHERE.- Juste pour compléter les propos des interventions liées à la première délibération, nul doute que ces aides financières vont être largement appréciées par les commerçants.

J'ai cru comprendre qu'une distribution de masques serait organisée auprès des commerçants, ce qui semble indispensable pour permettre aux consommateurs et aux Franchevillois de se rendre dans les commerces. Est-il prévu une distribution de masques auprès de la population ?

(Problème de micro.)

M. RANTONNET.- Je suis désolé pour cette coupure.

Monsieur Laverlochère, pouvez-vous reprendre la parole ?

M. LAVERLOCHERE.- Je voulais apporter une précision aux interventions précédentes lors de la précédente délibération en disant que les aides financières sont certainement bienvenues même si l'on peut effectivement débattre de la hauteur de ces aides, mais elles sont forcément bienvenues.

En revanche, je crois savoir qu'une dotation de masques sera faite par la mairie auprès des commerçants, ce qui me paraît essentiel pour permettre aux Franchevillois de se rendre dans les commerces, mais je me pose la question : est-il prévu de distribuer des masques aux Franchevillois puisque cela semble absolument nécessaire pour permettre aux habitants de se déplacer dans les commerces. Je me pose cette question parce que certaines villes comme Caluire ou Sainte-Foy-lès-Lyon annoncent des distributions, et nous savons également que le groupe La Poste semble en capacité de proposer ce type de prestation aux villes qui le souhaitent avec des distributions dans les boîtes aux lettres. Telle était ma question.

M. RIVIER.- Monsieur le Maire, je souhaiterais compléter les propos d'Olivier Laverlochère avant que Cyril Kretzschmar prenne la parole puisqu'il est en salle du conseil.

En complément des propos importants que vient de dire Olivier Laverlochère, et en répercussion aux délibérations qui viennent d'être présentées, je peux confirmer qu'il existe un collectif qui s'appelle « Covid Entraide Francheville », dont Cyril Kretzschmar, moi-même et d'autres élus font partie, qui a déjà distribué quelques masques aux commerçants, il est en lien avec eux. Je trouve surprenant que la mairie ne relaie pas ce réseau. Ce complément apporté aux commerçants, au-delà des aides que l'on peut déjà leur apporter, me semble important.

M. KRETZSCHMAR.- À propos de cette délibération sur les marchés forains, je voulais d'abord vous remercier d'avoir demandé une dérogation d'ouverture des marchés, ce qui a permis de réinstaller très rapidement les marchés de la place de l'Europe et du mail du bourg. En revanche, le marché de la place du Châter n'est toujours pas en place.

La fermeture de ces marchés a affecté durablement et profondément les pratiques alimentaires de nos concitoyens qui apprécient beaucoup nos marchés, nos forains, en particulier les producteurs qui sont assez nombreux sur l'Ouest lyonnais. J'aimerais savoir si vous avez demandé à nouveau au préfet une dérogation pour ouvrir enfin le marché du Châter.

Je m'associe aux propos d'Olivier Laverlochère et de Bruno Rivier sur l'importance d'aider les commerçants, les forains comme les sédentaires, à s'équiper de masques mais aussi d'autres matériels de protection tels que des surblouses et des visières, ainsi que des matériels de protection de type gel hydroalcoolique ou matériel de désinfection des sols.

Nous votons dans ces deux délibérations des appuis financiers permettant d'alléger un peu la charge économique des commerçants et des forains, mais il est important de les aider aussi matériellement.

Merci.

M. RANTONNET.- En synthèse des différentes interventions, il y a différentes questions : une sur les masques, une sur le marché du Châter et une sur l'aide aux commerçants.

Concernant les masques, nous avons un long chapitre à développer en questions diverses, j'aurai donc l'occasion d'y revenir dans un instant. Vous verrez que la Ville n'est pas en reste ni dans ses commandes ni dans ses livraisons que ce soit auprès de tous les Franchevillois ou auprès des professionnels.

Concernant le marché, vous n'ignorez pas que de nombreuses villes n'ont pas maintenu l'ouverture de leurs marchés, je pense à des villes voisines : Sainte-Foy et Craponne, qui n'ont pas sollicité l'ouverture de leurs marchés. En ce qui nous concerne, l'interruption des marchés n'a duré qu'une seule semaine. Remémorez-vous : voici deux mois, tous les marchés étaient fermés, les dérogations étaient accordées au compte-gouttes.

Nous avons trois marchés à Francheville : le marché de la place de l'Europe, celui du bourg et celui de la place du Châter ; après d'âpres discussions, le préfet a accepté l'ouverture limitée à deux marchés. Pourquoi n'a-t-il pas maintenu l'ouverture du marché de la place du Châter ? Simplement parce que les conditions de sécurité étaient déjà compliquées pour nous à organiser pour deux marchés. Malgré le civisme des Franchevillois, vous voyez la logistique à déployer pour nos agents des services techniques, avec le barriérage et les rubans, mais aussi pour la police municipale. Nous ne pouvions pas solliciter davantage nos services techniques pour trois marchés, et notamment celui de la place du Châter qui ne concerne que quatre forains. En accord avec M. le Préfet, nous avons ciblé les deux marchés qui regroupent le flux le plus important, et n'oubliez pas que selon les directives préfectorales nous ne pouvions pas avoir plus de dix forains. Conséquence pratique : il valait mieux obtenir le maintien du marché place de l'Europe pour le quartier du Châter et de Francheville le bas. Nous avons donc un marché au Châter et un second marché au Bourg, ce que beaucoup d'autres villes nous envient encore aujourd'hui.

J'ai appris que Sainte-Foy avait obtenu l'ouverture de ses marchés la semaine dernière et que Lyon redémarre l'organisation de ses marchés seulement cette semaine.

Simultanément, nous avons une autre contrainte à gérer, qui était que nous avons des commerces alimentaires, je pense notamment à nos deux commerces Vival, dont il fallait assurer la soutenabilité ; j'emploie un mot assez neutre. Il fallait qu'ils puissent aussi assurer leur approvisionnement et la fluidité nécessaire ; c'est un point important.

N'oubliez pas non plus - on semble déjà l'avoir oublié - que nous ne voulions pas être dépendants à 100 % d'une offre alimentaire de grande distribution.

Il fallait rétablir la diversité et la fluidité de l'offre alimentaire aux Franchevillois, notamment en produits frais, et essayer de gérer au mieux les flux des files d'attente.

Nous sommes très heureux que le Préfet nous ait manifesté cette confiance et que les Franchevillois aient eu le civisme et la responsabilité de respecter les mesures sanitaires qui s'imposent dans cette période de confinement.

Pour être beaucoup plus complet sur la place du Châter, nous avons interrogé les quatre forains concernés et nous leur avons proposé de reporter leur étal soit sur le marché du bourg, ce qui a été fait pour deux d'entre eux, soit sur la place de l'Europe, ce qui a été fait pour l'un d'entre eux. Le dernier n'a pas pu se reporter sur l'un des deux marchés en raison de l'organisation de son calendrier de ses propres marchés. Il n'était disponible ni le vendredi pour la place de l'Europe ni le mercredi pour le bourg. Nous n'avons donc occulté aucun des marchés concernés. Les habitants du Châter doivent effectivement faire quelques pas de plus pour aller place de l'Europe le vendredi, mais nous avons assuré la fluidité et la diversité de l'offre alimentaire.

Je rappelle qu'à la fin du mois d'avril, seulement 30 % des marchés forains en France avaient été ouverts. Il faut donc apprécier à sa juste valeur les négociations que la municipalité a menées. En France, plus de 10 000 marchés assurent la distribution de 30 % des produits frais en circuit court. Il me semble donc que nous avons répondu aux besoins des Franchevillois.

Pour les forains, cette période de confinement leur a fait perdre une partie significative de leur chiffre d'affaires. Je les remercie très sincèrement de gérer des contraintes sanitaires qui sont particulièrement compliquées.

Je vous cède à nouveau la parole Monsieur Kretzschmar.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire.

Je remercie tous les agents municipaux du travail qu'ils font pour permettre à ces marchés de fonctionner. Je sais gré à la police municipale de faire ce travail important avec beaucoup d'efficacité et de convivialité.

Monsieur le Maire, on a oublié de citer le marché de Loano, puisqu'il y a quatre marchés sur Francheville et non pas trois. Il est également important aussi de penser à ce marché et à nos concitoyens de Bel-Air.

Merci.

M. RANTONNET.- Le seul forain de la place Loano a repris sa permanence, en accord avec la gendarmerie et la préfecture depuis déjà un mois – je vous en informe Monsieur Kretzschmar - pendant deux heures le vendredi après-midi. On n'est pas sur un marché mais plutôt sur une formule *drive*, il livre les commandes.

J'ai oublié un autre argument, il fallait absolument reprendre l'organisation de ces marchés parce que nous avons vu très rapidement, en trois ou quatre jours, que malgré la bonne volonté des forains d'organiser des livraisons à domicile, cela générerait pour eux des contraintes très lourdes d'organisation et de logistique. La préparation des paniers demandait beaucoup de temps et ils ont découvert ce qu'étaient la livraison à domicile et sa complexité dans certains immeubles quand il y a de nombreux digicodes. Ils étaient donc particulièrement heureux de reprendre l'organisation de marchés traditionnels puisque cela se limite pour eux à l'organisation de leur étal qui ne prend que deux heures pour l'organisation d'un marché contre cinq heures auparavant pour livrer à domicile dans des conditions assez complexes. Nous nous sommes aperçus très rapidement des limites de cette organisation, même si

nous avons tous l'intime conviction que la livraison à domicile qui accélère les circuits courts est une formule promise à un bel avenir.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

(Il est procédé au vote nominatif.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

M. RANTONNET.- Nous en avons terminé avec les délibérations qui constituaient l'ordre du jour de ce conseil municipal. Je rappelle toujours qu'un conseil municipal est avant tout fait pour voter des délibérations pour permettre ensuite à l'administration de fonctionner dans de bonnes conditions.

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET.- Je vais laisser le soin aux intervenants de prendre la parole pour les questions diverses.

M. RIVIER.- Monsieur Rantonnet, je vais introduire les questions diverses, comme vous avez fait un préambule, si vous m'y autorisez.

M. RANTONNET.- Je vais laisser la parole à chacun, mais laissez-moi finir mon propos, j'ai presque fini.

Il y a un certain nombre d'intervenants pour les questions diverses. Monsieur Rivier, je vous laisse la parole, puisque vous l'avez prise.

M. RIVIER.- Je vous remercie.

Avant tout toute chose, je tiens à dire à tous les Franchevillois que nous avons pleinement conscience de la gravité de la situation et que nous partageons la peine de ceux qui ont perdu un proche, nous comprenons les craintes et les interrogations de tous les habitants parce que nous avons les mêmes. Il me semblait important de le dire en introduction, avant de poser les questions.

Monsieur le Maire,

Si nous sommes ici aujourd'hui c'est à notre demande parce que depuis le 16 mars, jour de promulgation de l'état d'urgence sanitaire, les élus ne sont pas informés, encore moins consultés sur les décisions que vous prenez et celles que vous envisagez de prendre dans le cadre de la gestion de la crise. Alors qu'à Sainte-Foy-lès-Lyon, par exemple, il est organisé depuis le 17 mars une visioconférence tous les huit jours avec l'ensemble des conseillers municipaux pour les informer des mesures prises, à Francheville, il aura fallu l'insistance répétée de dix conseillers municipaux, que je remercie vivement à cette occasion, dont certains de la majorité pour obtenir aujourd'hui, près de deux mois après le début du confinement, des informations que la loi vous imposait de nous communiquer, loi que vous ne respectez pas.

Si nous sommes ici aujourd'hui c'est que manifestement les services sont dans un état déplorable et que vous ne prenez aucune mesure pour y remédier ; ce qui nous inquiète fortement dans le contexte actuel, c'est l'absence de transparence interne ou externe alors qu'un employé municipal du service comptable a été atteint et hospitalisé en réanimation plusieurs jours. Deux directeurs de service, au moins une adjointe et plusieurs élus contaminés et durablement affaiblis, des animateurs et des enfants ont été placés en confinement total à raison d'une suspicion de Covid sur le temps périscolaire, maintenu pendant le confinement pour les enfants des habitants dont les fonctions sont indispensables à notre Nation.

D'ailleurs, il est à noter qu'à ce jour, Monsieur le Maire, seule Francheville n'a pas répondu à l'Inspection Académique pour accueillir les enfants des soignants. De ce fait, aucun des enfants des soignants pour l'instant n'est sûr d'être accueilli lundi et mardi.

Si nous sommes ici aujourd'hui, vous l'aurez compris, c'est parce que nous pensons que vous gérez mal et de manière totalement opaque la situation dramatique que nous subissons tous.

À la différence des communes de Tassin et Craponne qui, elles, ont déjà distribué les masques à leurs habitants, vous n'êtes même pas en mesure d'annoncer une date de distribution après le confinement. Vous ne disposez même pas d'une date de livraison, ce sont les réseaux solidaires qui prennent le relais, comme je le disais tout à l'heure, sans aucune aide de la Mairie.

Alors que la plupart des communes de l'Académie sont en mesure de préciser un calendrier et les conditions d'accueil dans les écoles, vous vous contentez d'annoncer que des informations seront transmises début juin sans plus de précisions.

Pourtant Monsieur le Maire, dès le 17 mars, je vous ai personnellement, et au nom de certains élus, assuré de notre soutien et du soutien de toute notre équipe et proposé notre aide. À ce jour, 7 mai, je suis toujours dans l'attente de votre réponse.

Sous votre mandature, Monsieur le Maire, Francheville est une nouvelle fois gérée au mépris des intérêts de nos concitoyens alors qu'aujourd'hui l'enjeu est de santé publique. Nous espérons enfin, au détour des questions diverses que nous vous avons posées, avoir les réponses aux questions que chaque Franchevillois se pose à la veille de ce moment crucial du 11 mai.

Je vais donc, comme vous m'y avez invité, procéder à la lecture des questions diverses et je laisse la parole à Cyril Kretzschmar pour la première question.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire, merci Bruno,

- **Modalités d'accompagnement des anciens, des personnes les plus vulnérables, du personnel communal, et plus généralement de la population depuis la proclamation de l'état d'urgence sanitaire.**

M. KRETZSCHMAR.- Quand nous parlons de personnes vulnérables, nous pensons bien évidemment aux anciens, car nous savons que la maladie Covid-19 touche particulièrement les plus de 65 ans, aux personnes vulnérables dans notre commune,

personnes fragiles en raison de leur maladie et/ou leur handicap préalable ou parce qu'elles ont des revenus beaucoup plus faibles ou un capital social, une relation avec des voisins et des familles plus réduits.

Nous pensons bien sûr à la protection du personnel communal, à la police municipale, aux agents de l'état civil, à l'ensemble des agents qui s'assurent de l'animation des lieux d'accueil actuels et futurs de la mairie, et plus généralement depuis la proclamation de l'état d'urgence de la protection de la population.

Qu'avez-vous prévu pour accompagner ces personnes ? Avez-vous imaginé une relation de partenariat avec le monde associatif, les commerçants et les réseaux d'aide qui se sont petit à petit construits sur la commune ?

Voici différentes questions qui nous semblent importantes, sachant que nous sommes totalement mobilisés, mobilisables pour le faire ; Bruno Rivier l'a rappelé, l'ensemble des élus que vous n'avez pas du tout sollicités jusqu'à présent sont prêts à vous aider pour le faire.

Merci.

M. RANTONNET.- Parfait, je vous remercie.

Y a-t-il d'autres questions diverses à poser ? Nous allons toutes les regrouper, ce qui me permettra de répondre en un seul tenant.

Avez-vous d'autres questions ?

M. RIVIER.- Monsieur le Maire, si vous voulez regrouper toutes les questions, nous allons toutes les lire, mais il serait peut-être plus simple que vous y répondiez une à une parce qu'il y en a quand même un certain nombre. Mais c'est vous qui décidez Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Vous allez finir votre intervention, je répondrai après aux questions diverses qui ne donnent pas lieu à débat.

M. RIVIER.- Bien entendu.

La deuxième question diverse, comme vous l'avez noté sur l'ordre du jour est :

- **Point sur les effectifs du personnel municipal (mouvements, contrats suspendus, démissions.)**

Pour la troisième question diverse, je repasse la parole à Cyril Kretzschmar.

M. KRETZSCHMAR.- Monsieur le Maire, me donnez-vous la parole ?

Merci Monsieur le Maire, merci Bruno,

La troisième question est relative aux questions des déplacements.

- **Contribution de la commune aux orientations de la Métropole de Lyon en matière d'urbanisme tactique, visant à un rééquilibrage de l'espace public,**

pour permettre aux piétons et cyclistes de pouvoir se déplacer en sécurité et en maintenant la distanciation sociale.

Selon le calendrier potentiel proposé par le gouvernement, et si effectivement le département du Rhône est confirmé comme un département de couleur verte - sans allusion politique à ce stade - nous aurons à gérer des déplacements très nombreux de personnes qui sortiront du confinement pour leur activité professionnelle. Nous savons que les risques de contamination restent importants, que la proximité des personnes dans les transports en commun sera un vrai problème compte tenu des équipements actuels du Sytral, que ce soient les rames de métro même si de plus grandes sont prévues, ou les bus, surtout pour Francheville.

Nous avons découvert avec intérêt les propositions de la Métropole de Lyon sur ce qu'ils appellent « l'urbanisme tactique » qui permet à l'échelle de l'ensemble des communes de la métropole, si tant est que les communes soient partenaires de cette démarche, un rééquilibrage de l'espace public pour permettre aux piétons et aux cyclistes de pouvoir se déplacer en sécurité tout en maintenant les règles de distanciation sociale.

C'est évoqué au niveau national, beaucoup de nos concitoyens s'intéressent beaucoup plus fortement aux déplacements à pied et à vélo, puisque cela permet d'être beaucoup plus isolé des autres.

Nous avons aujourd'hui une vraie carence en matière d'équipements, de bandes et pistes cyclables sur la commune. La Métropole a prévu d'étendre le domaine cyclable de manière importante, et très partiellement sur Francheville autour de l'axe de l'avenue du Châter. Dans ce domaine, avez-vous eu des échanges avec le Sytral puisque vous êtes un des représentants de cette instance ? Avez-vous eu des échanges avec la Métropole sur ce plan d'urbanisme tactique ? Avez-vous échangé avec la Ville à vélo, notre partenaire, qui travaille sur la valorisation de l'usage du vélo sur la commune ?

Tel est l'ensemble des questions qui sont importantes à traiter pour permettre aux habitants franchevillois de se déplacer de manière sûre et sereine pour aller travailler.

Merci.

M. RIVIER.- Je poursuis la lecture des questions, avec la question d'importance sur :

- **Établissement d'un plan de déconfinement communal :**

Comme il y avait de nombreuses questions, je me suis fait assister de plusieurs conseillers qui vous poseront les questions. Puisqu'elle l'a accepté, je donne la parole à Josianne Salembier-Michel.

- **Commande de masques de protection, critères et modalités de distribution ;**

Mme SALEMBIER-MICHEL.- (*Problème son.*)

Je voulais savoir où en était la commande de masques et quelles étaient les modalités de distribution aux habitants de la commune.

M. RIVIER.- Je poursuis avec d'autres questions sur l'établissement du plan de déconfinement avec :

- **Sécurisation des lieux et bâtiments publics ;**
- **Protection des agents publics (notamment, organisation des rythmes de travail, équipements, dépistage...)**
- **Dépistage des personnes les plus fragiles, notamment en maison de retraite**

Annie Jambon souhaite vous poser une question importante.

- **Réouverture des écoles**

Mme JAMBON.- La réouverture des écoles et des crèches est prévue le 14 mai.

Nous voudrions savoir quels seront les aménagements des locaux, les services périscolaires mis en place, les mesures de protection et de consultations associées dont le personnel éducatif, les parents d'élèves, les associations intervenant en milieu scolaire.

Cette question est de grande importance puisque les écoles et les crèches devraient pouvoir commencer à rouvrir, mais dans quelles conditions pour les enfants à Francheville.

Merci.

M. RIVIER.- Encore quelques questions parce qu'elles étaient nombreuses :

- **Besoins en personnel pour assurer le plan de déconfinement ;**
- **Modalités de réouverture des lieux publics fermés depuis la proclamation de l'état d'urgence sanitaire ;**
- **Modalités d'accès aux services publics et effectivité des services**

Une avant-dernière question diverse que Josiane Salembier-Michel souhaitait poser.

Mme SALEMBIER-MICHEL.- Merci Bruno, merci Monsieur le Maire.

- **Mesures de protection dans les EHPAD, modalités d'accompagnement des résidents, de leurs familles et du personnel**

Je voulais savoir si vous aviez eu connaissance des modalités de visites pour les personnes dans les EHPAD, je suis concernée par le sujet.

L'ACPPA a mis en place à nouveau des visites programmées pour 25 minutes. Il y a une attente parce que les personnes âgées souffrent beaucoup de ce confinement. Avez-vous connaissance de ce qui a été prévu dans les EHPAD à Francheville ?

M. RIVIER.- Souhaitez-vous ajouter quelque chose sur la problématique des chats errants ?

Mme SALEMBIER-MICHEL.- Oui. J'ai envoyé un mail à M. Rantonnet le 26 mars en demandant s'il était possible d'établir une attestation dérogatoire de déplacement pour les nourricières des chats libres de Francheville.

Beaucoup de personnes qui nourrissent sont verbalisées pour leur sortie pour nourrir les chats errants. J'ai demandé à M. le Maire s'il pouvait faire une attestation dérogatoire pour les autoriser à nourrir ces chats. Je n'ai jamais eu de réponse à mon mail, j'ai également envoyé un petit message privé sur Facebook, je n'ai jamais eu de réponse.

Nous arrivons à la date du 11 mai du déconfinement, nous ne savons pas exactement comment cela va se passer mais le problème devrait *a priori* moins se poser, mais ce souci se pose à ce niveau-là. C'est complètement idiot d'avoir mené une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants et ne pas pouvoir les nourrir correctement. Selon moi, c'est une mission d'intérêt général, même si ce sujet est moins important que d'autres, il l'est quand même dans la continuité de notre action.

Merci.

M. RIVIER.- Merci Josiane.

Monsieur le Maire, merci de votre patience, mais cela fait deux mois que nous attendons d'être informés et d'avoir cette possibilité.

La dernière question est d'importance :

- **Communication à la population**

Je salue tous les Franchevillois qui nous regardent. Quelle communication sera faite à la population suite au 11 mai ?

Merci.

M. RANTONNET.- Je pense que nous avons listé l'ensemble des questions diverses qui étaient posées, qui sont des questions d'actualité. Nous avons aujourd'hui un peu plus d'éléments d'information que ceux que nous pouvions avoir il y a un mois, voire une quinzaine de jours, quand le confinement était total.

Les questions diverses sont toutes listées sans aucune exclusive, je vais y répondre, mais je rappelle qu'elles ne donnent pas lieu à débat, il y a d'autres instances pour cela.

Je vais commencer par répondre à M. Rivier, avant d'aller un peu plus loin puisqu'il a eu un propos liminaire. Avec M. Rivier, la campagne électorale n'est jamais

interrompue même lorsque l'on recherche un consensus dans une pandémie qui est historique.

Je vais rappeler à l'avocat que vous êtes que vous ne pouvez pas ignorer Légifrance : l'article 3 de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril stipule que le conseil délibère sur un ordre du jour déterminé. Votre demande du 20 avril, Monsieur Rivier, ne prévoyait pas un ordre du jour déterminé. Vous imaginez, bien évidemment, que nous avons pris contact avec M. le préfet ; celui-ci a rejeté votre demande que nous avons donc déclinée.

Comme votre demande du 20 avril n'était pas justifiée, il vous a été opposé un refus d'organisation du conseil municipal. Nous aurions pu organiser à votre demande une commission générale, mais votre demande n'a pas été ainsi faite, je présume que vous manquez certainement dans une commission générale de l'audience d'un conseil municipal.

Vous voyez notre transparence aujourd'hui, nous organisons un conseil municipal dans des conditions techniques qui sont précaires et limitées, mais pour une ville de 15 000 habitants nous n'avons pas à rougir de l'organisation de ce conseil municipal digital et je tiens à nouveau à remercier l'ensemble des services techniques et l'engagement des agents pour l'organisation de ce conseil dématérialisé.

Sur le conseil municipal d'aujourd'hui, vous avez bien lu qu'il faut délibérer : la justification d'un conseil municipal est de délibérer, de voter des délibérations pour permettre à l'administration de fonctionner. Vous n'avez pas travaillé des délibérations à proposer au conseil municipal. En période de pandémie, il n'est pas nécessaire d'organiser un conseil municipal dématérialisé sans délibération. Aujourd'hui, nous avons pu le faire, et je remercie l'ensemble des élus pour l'unanimité du soutien que nous apportons aux petits commerces et à l'artisanat.

Je vais répondre maintenant sur le fond. Si nous regroupons l'ensemble de vos questions, elles peuvent s'articuler autour de deux blocs : un bloc du confinement et un bloc de déconfinement à partir de lundi prochain.

Je vous ai toujours dit et écrit que nous étions tout à fait disposés à organiser un conseil dématérialisé, tel que celui-ci, si tant est que nous disposions d'injonctions, de l'État. Au terme de ce confinement ; nous y verrons encore plus clair ce soir avec les intentions du Premier ministre et le classement du risque du département du Rhône. Dès que nous pourrons vous apporter plus d'informations, nous le ferons. A l'inverse, de précédentes réunions qui n'auraient eu aucune consistance pendant la période de confinement.

Nous bouclons un mandat qui n'a quand même pas été simple. Depuis 2014, la municipalité actuelle a mis en œuvre deux lois d'état d'urgence : nous avons débuté le mandat avec la loi d'urgence contre le terrorisme, nous le terminons avec la loi d'urgence sanitaire contre le Covid-19 ; il est quand même des mandats plus paisibles.

Dès le 16 mars, nous avons activé le plan de continuation d'activité, le PCA, qui n'est ni plus ni moins qu'une variante du PCS, du plan communal de sauvegarde. Nous vous en avons informés dès sa mise en œuvre, le mardi 17 mars 2020. Pour mémoire, le

Plan Communal de Sauvegarde de Francheville est actualisé chaque année, le dernier bêtest que nous avons fait remonte au 20 mai 2019 et il avait été coordonné avec les services de la Préfecture pour garantir la continuité des services publics en réorganisant les services administratifs, et nous étions loin de penser à l'époque à la pandémie qui nous attendait.

Donc, la loi d'urgence 2020-900 du 23 mars 2020 nous permet d'organiser ce premier conseil digital, il est certainement précurseur de nouvelles possibilités qui seront proposées aux Franchevillois, et peut-être même demandées par les citoyens.

Nous les avons évoquées en début de mandat Monsieur Rivier, et je regrette que l'opposition à laquelle vous appartenez ait rejeté le principe de la vidéo des conseils lors du vote du règlement intérieur, mais je me félicite aujourd'hui que votre position a évolué.

Par ailleurs, le 6 février dernier, nous avons anticipé le vote du budget 2020, ce qui n'est pas forcément le cas des communes limitrophes. Par conséquent, nous n'avons pas besoin, même aujourd'hui, de recourir aux pouvoirs étendus qui renforcent les prérogatives du maire tels qu'ils sont définis par l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril dernier. Nous avons donc un fonctionnement normal et fluide sur le plan budgétaire. À l'époque, nous ne pouvions vraiment pas anticiper cette pandémie, mais nous avons bien fait à Francheville, une fois de plus, d'anticiper ce qui devait l'être. Je vous rappelle que nous avons voté ce budget 2020 le 6 février dernier soit un mois avant le premier tour de l'élection municipale.

Mesdames et Messieurs, la loi d'urgence priorise l'action au débat démocratique, j'en conviens avec vous, mais la technologie nous permet de garantir la continuité de ce débat. Je vois la communication à mes côtés, il y a aussi les panneaux lumineux, le site de la Ville qui informent les Franchevillois en temps réel, avec même beaucoup plus de réactivité que nous pouvons en avoir dans ce conseil.

Plus généralement, la France n'avait jamais vécu un confinement généralisé. Depuis deux mois, ici comme ailleurs, nous avons garanti la continuité du service public. Monsieur Rivier, contrairement à d'autres, les élus et les agents en première ligne ont été particulièrement exposés au Covid. Ils ont assumé leurs fonctions, ils étaient présents. Les exemples foisonnent de solidarité et d'entraide dans les quartiers.

Pour la Ville, la réactivité et l'engagement des agents est extraordinaire :

Ici, réactivité de l'état civil avec la pose immédiate des scellées des cercueils suite aux décès du Covid-19. Là, nous avons accompagné l'engagement des enseignants, contrairement à ce que vous affirmiez : 7 jours/7, Monsieur Rivier, pour les enfants des personnels soignants. Actuellement, sept agents du service enfance jeunesse qui encadraient les enfants des personnels soignants, 7 jours/7 depuis deux mois sont en quatorzaine. Voilà, les soldats qui sont en première ligne, ceux qui étaient présents quand on avait besoin d'eux.

Le service enfance jeunesse a aussi créé une plate-forme « Happy Confi » sur le site « OnDonneDesNouvelles.com » qui a merveilleusement bien marché avec les enfants qui étaient présents, et qui a ravi les parents en ligne pour savoir ce que faisaient leurs enfants pendant les journées.

La crèche du Bourg, Monsieur Rivier, a été réquisitionnée avec nos personnels par la préfecture, contrairement à ce que vous dites pour accueillir les enfants non seulement de Francheville mais aussi des autres communes. Voilà un bel exemple de solidarité que je voulais porter à votre connaissance puisque vous ne le saviez pas.

Ici encore, les agents municipaux de notre résidence autonomie réalisent des prouesses 24 heures/24 pour protéger du Covid nos 50 résidents qui aujourd'hui ne sont pas contaminés, et qui assurent une manifestation parmi d'autres : « gym au balcon » et des actions coordonnées avec nos agents de la médiathèque.

Le CCAS a activé le plan canicule pour les personnes isolées et recueilli à fin avril plus 150 contacts. Le service des repas à domicile du CCAS a permis à d'autres de rompre avec la solitude.

Le Comité des Anciens apporte un lien constant avec les personnes âgées.

Je pourrai vous parler des heures de toutes les actions menées ici et là depuis deux mois par les agents aux côtés de la Ville, en coordination avec le monde associatif.

Tel est ce que je pouvais dire pour déjà un certain nombre de questions se rapportant au plan de confinement.

Avant d'aborder le plan de déconfinement à partir de lundi prochain, M. Gotteland peut-il prendre la parole pour nous parler du pourcentage d'agents en télétravail qui est de 30 % par rapport au présentiel et des agents absents ?

Si vous m'entendez, Monsieur Gotteland, je vous cède la parole.

M. GOTTELAND.- Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous nos collègues et à tous ceux qui nous écoutent.

Que se passe-t-il pour les agents de la municipalité ? Pour répondre à une partie, ce qui relève des services habituels de la gestion du personnel, il n'y a eu aucune difficulté particulière et tout a été traité de manière satisfaisante et avec beaucoup de participation de l'ensemble des agents.

S'agissant de la question de la santé et de la façon dont a été organisé le confinement, il y a eu deux types de dispositions : d'une part, certains agents ont été en arrêt maladie. Pour des raisons liées à la maladie, ils avaient donc un arrêt maladie délivré par leur médecin, la particularité étant qu'il n'y avait pas de jour de carence durant cette période. D'autre part, un certain nombre d'agents plus vulnérables ou plus sensibles ont demandé un arrêt maladie à leur médecin et, après vérification par la Sécurité Sociale, ils ont également été placés en arrêt maladie. Un ensemble d'agents a donc été placé en arrêt maladie soit parce qu'ils étaient malades soit parce qu'ils étaient « personnes vulnérables ».

Une autre catégorie de personnes a eu une autorisation spéciale d'absence soit pour des raisons de garde d'enfant, tel que prévue par les textes, soit parce qu'il n'était pas possible pour elles d'être en télétravail soit parce qu'elles n'avaient pas d'ordinateur soit parce que la connexion n'était pas suffisante.

S'agissant des autres personnels, certains étaient en télétravail et les autres étaient des agents actifs sur le terrain.

En proportion, pour vous donner un ordre d'idée : sur 217 agents recensés :

- 47 % étaient présents sur le terrain ;
- 28 % étaient en télétravail
- Les autres étaient malades, mis en arrêt maladie, ou étant des bénéficiaires d'une autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant ou autre motif.

Le télétravail a été organisé de manière à ce qu'il y ait toujours une personne présente à la Mairie dans un certain nombre de services.

Si je peux me permettre, je dirai un mot sur la phase de déconfinement. Tout dépendra de la catégorie dans laquelle nous serons placés, mais si tout se passe pour le mieux il est prévu d'avoir par roulement au moins une personne dans chaque service. Toutefois, ces deux mois ont été très anxiogènes pour le personnel et l'ensemble de la population, il faudra faire très attention lors de la reprise du travail à la peur que cela aura pu provoquer chez les agents ; cette reprise ne sera peut-être pas très simple. Il faudra donc en tenir compte. Ce sera une période difficile pour remettre les personnes en présence les unes des autres, avec cette peur qu'elles ont connue pendant le confinement.

Tel est ce que je peux dire de manière globale. Cela convient-il à l'ensemble de l'assemblée ?

Merci Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Parfait, merci Monsieur Gotteland.

Je retiens que pendant le plan de confinement 28 % des agents étaient en télétravail, 47 % étaient en présentiel, soit au total 75 %, et les 25 % restants, il y avait des personnes malades mais aussi des personnes qui bénéficiaient d'une autorisation de circonstance.

M. GOTTELAND.- Tout à fait.

M. RANTONNET.- J'insiste pour remercier très fortement les agents, nous sommes sur une base de volontariat, c'est-à-dire que contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure 75 % des agents se sont portés volontaires soit en télétravail soit en présentiel. Malheureusement, les 25 % restants avaient des contraintes : soit ils étaient fragiles soit ils avaient une autorisation spéciale d'absence pour garder des enfants.

Nous avons eu et nous aurons à partir de lundi prochain un engagement exceptionnel de nos agents municipaux. Je tiens vraiment à remercier la directrice générale, qui est en face de moi, à qui je demande de remercier vraiment tous les agents qui ont été aussi en première ligne. N'oublions pas que pendant cette période de confinement, il y a quand même des places plus confortables que d'être auprès d'enfants, de personnes âgées et même à l'état civil pour enregistrer des décès dans des conditions particulièrement difficiles pour les proches.

M. GOTTELAND.- Monsieur le Maire,

Pour compléter ce que vous dites sur l'engagement des agents, nous sommes une des mairies qui n'a pas obligé les agents à prendre des congés pendant cette période, nous avons simplement signalé cette possibilité.

Par solidarité, l'ensemble des agents a vraiment joué le jeu et a accepté en moyenne de prendre quatre jours de congé. Cela montre également leur solidarité dans cette période difficile vis-à-vis de la population.

Voilà ce que je voulais rajouter à propos de leur action. Merci.

M. RANTONNET.- Parfait. Merci Monsieur Gotteland.

Je réponds maintenant à la question de M. Kretzschmar concernant le plan vélo et l'urbanisme tactique, comme cela a été dénommé.

À partir de lundi prochain, le déconfinement devrait constater une baisse de trafic dans les transports en commun. Le Sytral estime la perte de trafic aux 2/3 de sa fréquence habituelle. Il est donc souhaitable d'envisager des modes de déplacement alternatifs, cela renforce évidemment l'attractivité du vélo.

Nous terminons ce mandat avec 1 000 km environ de pistes cyclables réalisées sur la Métropole de Lyon. L'essentiel est évidemment dans Lyon intra-muros qui bénéficie de largeurs de rues et de trottoirs qui, indépendamment du flux très important, ont facilité des mises en place rapides. Il en est de même pour le plan vélo qui sera accéléré d'ici la fin de l'année. La Métropole prévoit d'aménager 77 km d'aménagement supplémentaires.

Pour Francheville, les études en cours ont listé un projet qui porte sur l'avenue du Châter entre Sainte-Foy-lès-Lyon et Botanic, soit 1,6 km.

Je rappelle que pour la Métropole de Lyon, Francheville pèse 1 % de la superficie, 1 % du nombre d'habitants et 1 % du budget. Donc, sur le mandat qui se termine, nous avons eu plus que notre part en pistes cyclables, et sur la période à venir d'ici la fin de l'année, avec un aménagement provisoire de 1,6 km sur l'avenue du Châter, nous aurons un peu plus que notre poids relatif sur ces nouveaux agencements.

Cela dit, si le vélo apporte un plus significatif dans Lyon intra-muros, ne nous leurrions pas sur les limites du vélo à Francheville. Tous les Franchevillois n'enfourcheront pas leur bicyclette à partir de lundi pour rejoindre Confluences, la Part-Dieu ou la Presqu'île.

N'oublions pas non plus que dans le plan des déplacements urbains du Sytral à l'horizon 2030, le vélo ne représentera pas plus de 8 % du total des déplacements. Certes, c'est un progrès et c'est une mesure que nous devons accompagner, en particulier avec l'assistance électrique, mais je ne transigerai jamais sur la sécurisation des pistes cyclables. Il n'est pas question d'exposer la vie de nos jeunes collégiens ou écoliers avec des pistes cyclables qui ne soient pas sécurisées.

Ces agencements temporaires jusqu'à la fin de l'année sont les bienvenus, mais ils ne peuvent être que temporaires ; dans notre pays, je me méfie toujours du temporaire qui peut durer très longtemps. Il y a certes une bonne volonté de tous, et de tous les élus en particulier, pour avoir plus de pistes cyclables, encore faut-il qu'elles soient parfaitement sécurisées.

Voilà ce que je voulais dire sur le plan vélo.

Nous avons une autre information du Sytral, vous l'avez peut-être entendue : le Sytral accuse un déficit d'exploitation sur les mois de mars et d'avril consécutif à la baisse de ses recettes de 18 M€. J'ai entendu hier que pour la RATP à Paris, ce sont 100 M€. Vous voyez que les dettes et les déficits s'accumulent ici et là et donneront de vrais motifs de réflexion et d'adaptation dans les semaines et mois à venir.

Après avoir parlé du plan vélo, attaquons le plan de continuation d'activité dans le cadre du déconfinement, je vais aborder ici la question des masques et celle de la reprise scolaire.

À partir du 11 mai, la municipalité appliquera un déconfinement progressif pour ne pas anéantir les résultats du confinement de deux mois de tous les Franchevillois. Jusqu'à fin mai, la phase 1 du déconfinement combinera le télétravail pour certains agents, comme cela a été évoqué par Maurice GOTTELAND, et une reprise progressive en présentiel des autres agents de l'administration. Il est en effet nécessaire d'alterner présentiel et télétravail pour protéger les agents mais aussi le public franchevillois et respecter la distanciation dans les bureaux, ceux-ci n'ayant pas été conçus, ici comme ailleurs, pour un déconfinement avec une distanciation de 2 m et un espace vital de 4 m² par agent.

Les accueils de l'état civil, de l'urbanisme, du CCAS, de la culture, etc, reprendront sur rendez-vous dans un premier temps afin de fluidifier en 15 jours les demandes des Franchevillois qui se sont déjà accumulées.

Je reviens sur les interrogations de M. Rivier. Il est difficile de tirer des plans sur la comète quand un gouvernement navigue à vue et que l'on ne connaît pas l'évolution sanitaire non seulement à un mois mais même à huit jours. Début juin, nous connaissons les consignes du gouvernement et nous adapterons la phase 2 du déconfinement en conséquence.

Concernant les masques et les tests, les capacités de production des fournisseurs tournent à plein régime. Les personnels soignants sont prioritaires pour les masques chirurgicaux FFP2. Depuis deux mois, nos agents, en première ligne, n'ont jamais eu de rupture de masques chirurgicaux, il faut que cela soit dit et répété : tous les services ont assuré l'approvisionnement nécessaire en masques chirurgicaux, en gel, en kits, etc., et je vous prie de croire que c'était une prouesse de chaque jour. Aujourd'hui, nous retrouvons une certaine fluidité dans les approvisionnements, mais il y a un mois et a fortiori deux mois, il n'y avait pas plus de stock ici qu'il n'y en avait au niveau de l'État français.

Tous les agents en présentiel sont équipés des masques chirurgicaux dont ils ont besoin. Dieu sait si les besoins sont conséquents : éducation, résidence autonomie, CCAS, état civil et élus. La livraison des masques chirurgicaux est régulière, nous

avons une commande de 21 000 masques à ce jour avec l'AMF et nous sommes livrés au fur et à mesure des besoins, les livraisons étalées nous permettent d'assurer une sécurité des stocks, il ne s'agit pas d'avoir de stocks trop conséquents ; le système fonctionne parfaitement pour les masques chirurgicaux.

Nous avons commandé des masques en tissu pour la fin du confinement. Je l'avais dit dans une précédente vidéo sur le site de la ville, les Franchevillois ont parfaitement respecté le confinement et nous ne voulions pas envoyer un mauvais signal avant la fin du confinement avec des livraisons de masques anticipées qui auraient pu donner un mauvais signal.

Nous serons prêts pour le déconfinement. Je m'explique : nous avons anticipé et diversifié les commandes de masques. Semaine prochaine, la Région nous livrera 15 000 masques en tissu. Fin mai, la Métropole nous livrera 15 000 masques supplémentaires en tissu. En juin, la Ville a enregistré une commande de 10 000 masques supplémentaires en tissus pour un montant de 30 k€. Nous savons depuis quelques jours que ce bon de commande de 30 k€ sera remboursé à 50 % par l'État. Autrement dit, la Ville de Francheville a parfaitement négocié avec ses différents prestataires, la facturation de masques sera donc limitée à 15 k€ pour l'équivalent de plus de 45 000 masques. Je tiens à remercier l'administration, les élus et bien sûr notre direction financière, M. Joffrey Buache.

Nous ne manquerons donc pas de masques à Francheville, nous avons diversifié nos approvisionnements, pour ne pas être dépendant d'un seul fournisseur ni même d'un seul organisme.

Nous avons aussi l'obligation de sélectionner les fournisseurs. Nous voulions des fournisseurs français qui bénéficient de l'agrément AFNOR et de la validation de la DGA, Direction générale de l'Armement. Pourquoi ? Parce que ces masques en tissu de catégorie 1 ne doivent pas avoir de couture sur le nez pour filtrer 90 % des particules de trois microns et doivent garantir une bonne respirabilité en été. Nous mettrons à disposition deux masques adultes par foyer, en Mai, puis en Juin 2020. Ils seront acheminés directement dans les boîtes aux lettres des Franchevillois pour éviter les regroupements dans les points de distribution et n'oublier aucun adulte. Puisque nous avons le stock, la distribution sera aussi effectuée auprès des commerçants et des artisans.

Dans l'attente d'un vaccin, je rappelle que le port du masque est recommandé, même si les Villes ne peuvent pas l'imposer sur leur territoire en l'état actuel de la réglementation. Le masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. En tout état de cause, le masque protège les autres, et par voie de conséquence chacun d'entre nous. Je me suis permis de retirer mon masque tout à l'heure avant d'entrer en réunion dans ce conseil parce que le port du masque avec le micro en vidéoconférence est assez compliqué.

La question des tests a été posée : M. le Préfet nous précisait semaine dernière que les diagnostics sérologiques ne faisaient pas à ce jour l'objet d'une inscription à la NABM, qui est la nomenclature des actes de biologie médicale. Seuls les tests par RT-PCR font partie de la nomenclature, c'est-à-dire par le biais d'un prélèvement nasopharyngé avec écouvillon nasal. Ces tests RT-PCR ne sont valables qu'à un jour

donné, ils ne reflètent par le passé ni n'anticipent l'avenir, ils ne sont donc pas parfaits. Nous aurons l'occasion dans le courant du mois de juin d'avoir beaucoup plus de tests sérologiques si tant est qu'ils soient validés par les différentes instances sanitaires.

Voilà ce que je voulais dire sur les masques et les tests.

J'aborde maintenant le sujet important de la réouverture scolaire à partir de lundi prochain.

La Ville de Francheville accompagnera le dispositif de l'Éducation Nationale en accord avec M. le Préfet, mais cette rentrée scolaire ne doit pas remettre en cause les acquis de deux mois de confinement au bénéfice de tous. Les enseignants feront leur prérentrée en présentiel le lundi 11 mai et le mardi 12 mai compte tenu du confinement actuel qui ne leur permet pas de faire aujourd'hui cette rentrée en présentiel.

Nous connaissons dans la journée les enseignants présents et le nombre d'élèves par classe. Le lundi 11 mai, les directeurs d'école nous communiqueront la liste des 15 élèves par demi-classe des grandes sections de maternelle mais aussi de CP et de CM2. Il s'agira d'un cycle alterné par demi-classe, en général c'est le lundi et le mardi ou le jeudi et le vendredi, mais toute règle souffre exception – Christine Barbier le mentionnera. L'autre cycle, du lundi et mardi et du jeudi et vendredi, sera effectué à la maison avec des parents, qui seront nous l'espérons en télétravail, ainsi que l'appui du suivi « école à la maison ».

En mai, concernant la cantine, le déjeuner par sac est demandé aux parents dans l'attente de la réouverture de la cuisine centrale de notre prestataire.

Pour des raisons d'hygiène, les repas froids ne seront pas pris en classe mais dans une salle de cantine, je pense que l'idée de barnums dans les cours d'école peut être étudiée.

Jusqu'à fin mai, nous priorisons l'entretien des écoles au détriment de la garderie du matin et du périscolaire qui ne seront pas assurés. Puisque nous avons des effectifs limités, nous préférons renforcer les équipes d'entretien.

Les enseignements municipaux et musicaux ne peuvent plus être assurés compte tenu de la distanciation nécessaire et réglementaire.

Début juin, les enseignants communiqueront le calendrier de rentrée des autres niveaux scolaires.

Voilà ce que je voulais dire en chapeau d'ouverture, je laisse maintenant la parole à Christine Barbier qui va reprendre un certain nombre de ces informations et souligner le traitement des exceptions.

Mme BARBIER.- Bonjour Monsieur le Maire.

Nous avons 89 agents à la Direction de l'éducation, sur ces 89 agents, 50 sont présents, 21 sont mobilisés par la garde de leurs enfants, 11 agents sont confinés pour motif médical et six sont en arrêt pour pathologie à risque.

Nous avons une trentaine d'animateurs, ils sont soit dans les écoles pour s'occuper des enfants des soignants soit en télétravail. Nous n'avons rompu aucun contrat ni CDD et ils n'ont pas donné leur démission.

S'agissant de la rentrée des classes, elle aura lieu le 14 mai pour trois niveaux : les grandes sections de maternelle par groupe de 10, les CP et les CM2 par groupe de 15.

La prérentrée des enseignants aura lieu les 11 et 12 mai.

Je rebondis sur ce qu'a dit M. Rivier : les enfants seront accueillis, simplement l'inspecteur de l'Éducation nationale nous a demandé de nous substituer à l'enseignement durant les heures scolaires pour décharger les enseignants. Jusqu'à présent, nous ne pouvions pas lui répondre puisque les directeurs d'école ne nous avaient pas donné le nombre d'enfants qui seront présents lundi et mardi ; nous devons nous organiser pour mettre le nombre d'agents nécessaire. Contrairement aux autres mairies, nous avons ouvert les trois groupes scolaires pour le bien-être des enfants. De ce fait, lundi, tous les enfants seront regroupés dans un seul groupe, nous ne savons pas encore si ce sera au bourg ou au Châter. À l'heure actuelle, la remontée est de 5 enfants de soignants, je ne sais pas si ce nombre est définitif.

Pour la rentrée, les parents doivent prendre la température de leur enfant : jusqu'à 37,8° les enfants seront accueillis dans nos groupes scolaires.

Cette semaine, 60 agents désinfectent et nettoient les trois groupes scolaires. Ils ont un protocole strict concernant le nettoyage et la désinfection. Ils sont équipés de gants, de masques, de savon et de gel hydroalcoolique.

Concernant la concertation, j'ai eu une réunion avec l'inspecteur de l'Éducation nationale et mes collègues adjoints de la circonscription dès que l'inspecteur de l'Éducation nationale a eu connaissance des dispositions mises en place et demandées par le rectorat. J'ai eu une visioconférence avec les directeurs d'école, une autre avec les parents d'élèves. Ces derniers ont eu une visioconférence avec les directeurs, avec nos services techniques et nos services du périscolaire pour tout mettre en place, puisqu'il y a des dispositions différentes pour chaque école : la signalétique et les entrées seront différentes dans chaque établissement scolaire.

Normalement, les horaires ne changent pas. En revanche, pour Francheville le bas et Bel-Air, les enfants d'un groupe rentreront le lundi et le mardi et le second groupe rentrera le jeudi et le vendredi. À Francheville le haut, ils ont choisi lundi, jeudi et mardi, vendredi.

Les services techniques ont été mobilisés et devront mettre toutes les signalétiques à compter de lundi matin pour la rentrée des enfants le jeudi.

Les entrées seront échelonnées, les enseignants appelleront les familles pour leur dire à quel horaire elles devront amener leurs enfants.

Comme l'a indiqué M. le Maire, il n'y a pas pour l'instant de garderie le matin pour permettre à nos agents d'effectuer le nettoyage et la désinfection qui seront faits deux

fois par jour. Ils passeront toutes les heures dans les toilettes pour vérifier qu'il y ait bien du savon, il y aura des essuie-mains en papier.

Pour l'instant, il n'y aura pas de périscolaire le soir car nous n'avons pas assez d'agents, mais il devrait reprendre à compter du 18 mai. Nous préviendrons les parents.

Les parents ont été prévenus par les directeurs d'école. Nous avons envoyé un mail à tous les parents *via* le portail famille et par les réseaux sociaux. Ils peuvent aussi téléphoner à la Direction enfance jeunesse, nos agents peuvent leur répondre sur les modalités qui ont été prises.

S'agissant des repas, un pique-nique est demandé aux parents en attendant que notre prestataire puisse nous fournir des repas froids.

Les enfants seront accueillis jusqu'à fin mai dans les restaurants scolaires. En revanche, à compter du mois de juin, ce sera plus problématique si tous les autres niveaux arrivent. Il fera beau, il y aura peut-être des repas en extérieur. Pour l'instant, ils seront accueillis à l'intérieur de nos restaurants scolaires.

Telles sont les réponses aux questions sur l'éducation. Peut-être y a-t-il d'autres questions, mais je pense avoir été complète.

M. RANTONNET.- Merci Christine Barbier.

En synthèse, reprise progressive des élèves à partir de la semaine prochaine, elle interviendra plus tard pour les collèges.

Je le répète, la constitution des demi-classes est de la responsabilité de l'Éducation nationale. Ce sont eux qui connaissent le mieux les élèves prioritaires pour constituer les demi-classes, en particulier les enfants qui sont en décrochage scolaire, et les enfants des personnels soignants prioritaires puisqu'ils les ont déjà depuis deux mois.

Concernant les masques, l'Éducation nationale les fournit aux enseignants et la Ville les fournit à ses agents. Les enfants n'ont quant à eux aucune obligation de porter des masques, ils ne sont donc pas fournis.

J'espère que les enseignants auront tout de même un peu de temps pédagogique, nous voyons que cette logistique est lourde pour la Ville mais elle le sera encore plus pour les enseignants pendant le temps scolaire car nous savons qu'ils devront surveiller les enfants qui auront à laver les mains six fois par jour. Cela occupera déjà une bonne partie de la journée.

Merci Christine Barbier. Voilà ce que nous pouvions dire sur cette rentrée scolaire qui a mobilisé les enseignants en vidéoconférence depuis une quinzaine de jours ainsi que les agents de la Ville et les élus. Cela se passera du mieux possible, ce ne sera certainement pas parfait mais nous aurons aussi à suivre les abords de l'école, les arrivées pour que les parents respectent bien, là aussi, le confinement. Nous retrouvons presque les consignes de Vigipirate que nous avons eues en début de mandat.

M. Guillon souhaitait poser une question, mais nous allons commencer par l'intervention d'Arielle Petit sur les crèches.

Mme PETIT.- Bonjour à tous, merci. En l'absence d'Isabelle Quiblier qui est en télétravail et en réunion, et compte tenu de ma participation à la commission petite enfance, je vais vous présenter le programme des crèches, notamment sur leur réouverture progressive le 11 mai.

Au préalable, comme cela a déjà été dit, tout dépendra de la carte donnée par le gouvernement et de la situation en zone rouge ou verte de notre commune.

L'accueil en crèche sera limité à des groupes de 10 enfants au maximum, qui ne devront avoir aucun contact entre eux et qui seront soumis à des contraintes liées à la configuration des bâtiments.

Des consignes sanitaires spécifiques ont été édictées, il faudra bien évidemment les respecter pour l'encadrement et pour la sécurité sanitaire de tous les enfants.

Il a été demandé d'établir des critères de priorité. Si les demandes des familles dépassent les capacités d'accueil, des critères sont déterminés par le gestionnaire de la structure en question. Toutes les familles avec accueil ont été contactées et interrogées pour savoir si elles souhaitaient remettre leur enfant ou pas. Les réponses sont en cours.

La reprise sera progressive et les capacités d'accueil seront restreintes dans un premier temps, la priorité restant bien sûr la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants et du personnel.

Pour le PIAF, les accueils physiques des parents sont suspendus, une permanence téléphonique et mail a été mise en place et des rendez-vous sont réalisés par téléphone par des équipes.

Au niveau du relais d'assistantes maternelles, le RAM, il y a bien sûr une suspension des temps collectifs et des accueils physiques, il y a également une mise en place d'une permanence téléphonique et par mail. Il y a un rendez-vous téléphonique récurrent avec les parents et un travail collaboratif avec les assistantes maternelles.

S'agissant du LAEP, l'accueil parents/enfants, il est bien sûr fermé depuis le 18 mars. Une réflexion est en cours pour établir un soutien spécifique et à distance des parents à partir du 11 mai.

Concernant l'accueil des jeunes enfants, comme je vous l'ai dit en préambule, il sera progressif à partir du 11 mai. Il y a eu un recensement des demandes, avec retour demandé au 5 mai, il est en train d'être étudié par les équipes d'encadrement. Comme les groupes sont de 10 enfants au maximum sans croisement entre eux, il est demandé en termes de locaux et d'effectif :

- une ouverture possible de 10 enfants sur Franch'Bambins ;
- de deux groupes de 6 ou 8 enfants à Air d'enfance.

Pour l'instant, la crèche de Franch'Mômes sera fermée pour des raisons de nettoyage puisque cette crèche a accueilli depuis le début du confinement les enfants des personnels soignants. Malgré des nettoyages quotidiens, elle doit bénéficier d'un nettoyage global et en profondeur.

Chaque directrice prendra attache avec ses agents pour déterminer les effectifs exacts d'agents en garde d'enfant qui peuvent travailler de manière ponctuelle et certains jours.

Il est prévu mercredi 6 ou jeudi 7 un nettoyage des deux structures et un travail sur l'aménagement de l'espace pour une reprise éventuelle – en fonction de la carte - de ces deux structures au 11 mai.

Le lien sera fait entre les effectifs et les capacités d'accueil avec les demandes de parents. Les critères de priorité sont les suivants : le personnel soignant, les enseignants, les parents monoparentaux sans télétravail possible, le personnel de la municipalité et les parents biactifs sans possibilité de télétravail.

En parallèle, les structures collectives implantées à Francheville seront sollicitées pour connaître leurs modalités de reprise, ainsi que sur les communes environnantes. L'entreprise Sodexo, prestataire des repas en crèche, doit confirmer ses capacités à fournir des repas selon nos conditions de reprise.

Pour les éventuels cas qui se présenteraient en EAJE, la personne concernée serait mise en quatorzaine, enfant ou personnel ; une information sera effectuée auprès des familles, de l'équipe et des agents.

Voilà ce qui concerne les EAJE.

Si vous me le permettez Monsieur le Maire, je pourrais également donner quelques informations sur l'ouverture de la culture, des espaces culturels et également de l'administration générale.

M. RANTONNET.- Allez-y !

Mme PETIT.- Je vous remercie.

- État civil

Le service d'état civil a été très sollicité durant cette période de confinement, vous vous en doutez. Je tenais ici à remercier les agents, puisque je suis également déléguée à l'administration générale. Ces agents ont été extrêmement impliqués et disponibles. Nous avons dû pourvoir à beaucoup d'urgences, notamment pour les décès et les déclarations au niveau de la commune.

À partir du 11 mai, une permanence quotidienne se tiendra en mairie. Elle sera effectuée par différents agents pour respecter les consignes sanitaires. Ces agents seront bien sûr équipés, une façade en plexiglass a été installée, d'autres le seront prochainement pour un accueil du public en toute sécurité.

Les accueils du public se feront principalement sur rendez-vous. Nous contacterons les personnes qui nous ont laissé des messages, notamment pour les PACS, puisque ce sont des choses à faire en priorité, et les décès. Il y a également des tirages au sort de jurés d'assise pour lesquels nous devons respecter des délais légaux.

Nous avons pris contact avec tous les Franchevillois qui avaient déposé des demandes de parrainage civil et de mariages de la fin mars jusqu'au mois de juin. Nous avons pris contact téléphoniquement avec ces familles pour établir avec elles des programmations ultérieures. Certaines ont repoussé l'événement en 2021, d'autres se sont repositionnés soit en juillet pour des mariages obligatoires soit en septembre, en fonction des souhaits des familles.

Trois agents se relaient également à l'accueil téléphonique de l'état civil et renseignent le public.

Nous aurons également une réouverture des cimetières communaux le 11 mai.

Comme je l'ai dit précédemment, tout cela dépendra de la carte qui sera communiquée.

Les missions non prioritaires telles que les permanences juridiques (avocats et notaires) seront reportées au mois de septembre. Les missions prioritaires concernent les projets de mariage, les signatures de PACS, les achats ou renouvellement de concession funéraire, la gestion des opérations funéraires, la légalisation de signature, la gestion du courrier et le recensement militaire.

- DCSVA

Je vais également dire quelques mots sur la DCSVA qui concerne la culture et les associations.

Les équipes sont restées principalement en télétravail, il y a eu un gros travail de réorganisation, notamment au niveau des associations sur les réservations de salles parce qu'il faut réorganiser l'après, c'est-à-dire le redémarrage au mois de septembre. Les équipes ont donc travaillé en lien avec le monde associatif sur les réservations de salles.

Les derniers dossiers sont étudiés et les associations sont contactées individuellement pour ces sujets-là.

- Médiathèque

Après avoir lu les préconisations de la BnF, la bibliothèque de France, rédigées en lien avec le service du livre et avec la lecture du ministère, comme pour la grande majorité des bibliothèques, la phase de reprise de la médiathèque s'effectuera sous forme de *drive* qui permettra aux usagers d'emprunter des documents sans contact avec les bibliothécaires. En cas de beau temps, ce système *drive* sera extérieur, en cas de mauvais temps, il sera fait à l'intérieur dans des conditions d'hygiène extrêmement précises, qui seront communiquées par le site de la médiathèque mais également par des panneaux à l'extérieur de la médiathèque.

Un sens unique de circulation sera également installé au niveau de la médiathèque en utilisant les marches devant la médiathèque et l'escalier de l'Iris.

À l'extérieur, un marquage sera indiqué tous les 1,5 mètre pour une file d'attente et il y aura 10 personnes adultes par créneau. Les demandes se feront par téléphone ou par réservation *via* le logiciel Carthame. Les documents seront mis sur les cartes des usagers avant la distribution. Le personnel de la médiathèque organisera cela en amont avec des sacs entreposés.

Les plages horaires seront les suivantes : 10h00-12h00, 16h00-18h00 les mardis, mercredis et vendredi et de 10h00-12h00, 14h00-16h00 les samedis, ce qui permettra au personnel d'organiser l'intérieur pendant les autres plages horaires.

La distribution se fera sur 15 minutes, avec une mise en place de 15 minutes.

Nous travaillons avec notre fournisseur de logiciel pour offrir des solutions techniques qui soient tout à fait opérationnelles.

Le service que je viens d'évoquer démarrera le mardi 19 mai.

Pour les retours, une seule personne les gèrera. Pour information, la boîte de Bel-Air restera fermée tant que le point Poste ne sera pas ouvert. Un système de désinfection et d'entretien sera très sérieux.

Je veux également remercier les services de la DCSVA et de la médiathèque qui ont gardé contact avec le public franchevillois, notamment par le site de la médiathèque. Ils ont proposé beaucoup d'animations, de liens pour se rendre sur la bibliothèque de Lyon et les supports qu'il était possible d'avoir. Des artistes que nous connaissons et que nous avons eu le plaisir et l'honneur d'accueillir à Francheville nous ont également accompagnés pour offrir aux Franchevillois de petits espaces culturels et créatifs pour occuper les familles et la population franchevilloise.

L'ensemble des spectacles a été annulé jusqu'à la rentrée scolaire, de même que les Estivales.

Le service culturel par l'intermédiaire des directeurs de la culture, Jérôme Truchet et Simon Barry, a contacté toutes les compagnies. Ils sont en train de reprogrammer certains spectacles, ce sont des négociations avec les compagnies qui se passent dans la majorité des cas de façon extrêmement compréhensive.

Merci de votre écoute.

M. RANTONNET.- Merci pour ces précisions.

Monsieur Guillon vous souhaitez poser une question ?

M. GUILLON.- Si j'ai bien compris, vous faites confiance aux parents pour la prise de température. N'aurait-on pas pu s'équiper de thermomètres pistolets électroniques pour vérifier la température des enfants ?

Mme BARBIER.- Nous avons des thermomètres laser dans les écoles, nous en avons un par classe, mais nous suivons là les préconisations du ministère de l'Éducation nationale.

Si un enfant a de la température, il sera alors isolé, on lui mettra un masque et on appellera la famille.

M. GUILLON.- Merci.

M. RANTONNET.- Dernière question de M. Kretzschmar.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire.

Mon collègue Bruno Rivier a parlé des réseaux d'entraide communaux. Vous avez fait l'inventaire de ce qu'il sera possible en termes de distribution de masques. Il est clair que cela ne suffira pas à l'ensemble des besoins puisque deux masques par foyer ne permettent pas à un foyer de trois personnes de couvrir tous les besoins, d'autant plus qu'il faut deux masques par jour *a minima* lorsque les personnes doivent se déplacer.

Ne serait-il pas intéressant d'imaginer un partenariat avec les réseaux d'entraide qui sont mobilisés, qui font des masques domestiques aux conditions des normes AFNOR, qui sont également tout à fait efficaces ?

Deuxième question sur le soutien scolaire : j'ai entendu avec intérêt ce que nous a précisé notre collègue Christine Barbier sur la rentrée d'école. N'est-il pas important d'imaginer un effort particulier de soutien au réseau associatif ? Je pense notamment au centre social qui développe du soutien scolaire pour les enfants en risque de décrochage.

Mme Petit a précisé de manière assez efficace tous les dispositifs proposés pour l'état civil et pour la culture. Je m'inquiète des artistes. Elle a parlé de négociation des contrats avec les artistes qui étaient programmés puis déprogrammés. J'ai cru comprendre que tout ce qui concerne les artistes ne serait pas reprogrammé, est-il envisagé par la commune de soutenir ces artistes qui seront finalement déprogrammés sachant qu'ils souffrent particulièrement en ce moment ?

Merci.

Mme PETIT.- Monsieur le Maire, souhaitez-vous que je réponde sur le sujet de la culture ?

M. RANTONNET.- Je vous en prie.

Mme PETIT.- N'ayez pas d'inquiétude pour la culture ; je me suis certainement mal exprimée, tous les artistes seront programmés sur la commune, la plupart avec une saison culturelle habituelle, et pour certains sous d'autres formes. J'ai parlé de négociation uniquement sur des questions de forme, de date, etc. Il ne s'agissait évidemment pas d'une négociation pour les laisser tomber, vous connaissez l'importance du soutien des artistes pour notre service culturel et pour la municipalité. Donc, n'ayez aucun souci, au contraire, de beaux projets ont émergé pour l'avenir et

pour proposer les mêmes spectacles, voire d'autres sous d'autres formes. Cela reste donc très positif.

De même, nous suivons de très près avec les équipes la situation des intermittents du spectacle. Nous vous en parlerons certainement ultérieurement, c'est pour l'instant un peu prématuré.

Monsieur le Maire, si vous me le permettez, j'ai oublié de parler du CCAS, comme me l'avait demandé ma collègue Isabelle Quiblier. Je voulais remercier les équipes du CCAS managées par Bérangère Monnet. Depuis le début de la crise, toutes les équipes se sont beaucoup engagées que ce soit au CCAS ou à la résidence. C'est important de le souligner parce que toutes ces personnes ont été en première ligne et ont vraiment travaillé avec beaucoup de sérieux et d'efficacité.

Au niveau du CCAS, il a été organisé comme suit :

- Plus d'accueil physique sauf sur rendez-vous pour les courriers et pour la distribution alimentaire ;
- Les permanences téléphoniques ont été établies ;
- Il y avait une distribution alimentaire pour le compte de l'association des familles le jeudi matin sur rendez-vous au CCAS.
- Un appel hebdomadaire était fait aux personnes inscrites sur le fichier des personnes vulnérables que tout le monde connaît dans cette municipalité, issu du registre canicule 2019 et que nous avons complété au fur et à mesure des appels et des signalements.
- Le service de portage de repas a été maintenu avec des protocoles adaptés. Nous remercions la personne qui s'en est occupée de continuer à livrer.

Cette organisation sera maintenue jusqu'au 11 mai, une nouvelle organisation sera ensuite mise en place.

Pour la résidence autonomie, toutes les consignes édictées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont été appliquées au fur et à mesure de l'évolution sanitaire, notamment pour la restriction et la suspension des visites. L'organisation de la résidence a été modifiée afin d'assurer la sécurité sanitaire des résidents et du personnel et d'assurer de nouvelles missions inhérentes à la situation du confinement. L'équipe s'est fortement mobilisée pour accompagner les résidents. Un renfort infirmier a été mis en place pendant la durée de la crise sanitaire par le biais de l'embauche d'une deuxième infirmière à la demande de la municipalité, et cela depuis le mercredi 25 mars pour développer le suivi sanitaire de chacun ; une infirmière est ainsi présente sur la résidence 7 jours/7.

De plus, le nettoyage des locaux a été renforcé avec une désinfection biquotidienne, 7 jours/7 avec des agents municipaux fortement mobilisés, qui n'étaient pas forcément attribués à ce service mais qui se sont portés volontaires.

Sur le volet de l'organisation de services complémentaires dus au confinement, il y a eu :

- un portage d'un repas à domicile pour les personnes qui ne pouvaient plus sortir faire leurs courses ;
- une livraison quotidienne de pain ;
- la gestion de la réception de courses alimentaires livrées par des proches ou par des bénévoles.

Sur le volet de l'accompagnement et du maintien du lien social, il y a eu :

- la création et la diffusion d'un journal hebdomadaire ;
- de l'animation de « Tous au balcon » ;
- des prêts de livres en lien avec la médiathèque ;
- une animation culturelle, également en lien avec la médiathèque ;
- le partenariat avec un service éducation pendant les vacances scolaires ;
- des appels téléphoniques individuels avec les résidents par l'équipe avec leur famille ;
- des visites avec les proches et en visioconférence depuis le 22 avril.

Sur le même principe, je voulais également vous signifier qu'il y avait eu un bon lien avec le centre social avec lequel nous sommes restés évidemment en lien et qui a maintenu son activité pour les Franchevillois, avec lesquels nous correspondons régulièrement pour mettre en lien nos actions.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Nous allons clore ce conseil municipal.

M. RIVIER.- J'ai une question complémentaire pour Mme Barbier sur le potentiel marquage au sol dans l'entrée des écoles pour l'entrée des parents et des enfants. Cette question nous a été remontée, il s'agit simplement d'une question technique.

Mme BARBIER.- Les parents ne pourront pas rentrer dans les écoles, c'est interdit.

À l'extérieur, ce sont les directeurs d'école qui vont préciser et demander à nos services techniques un marquage au sol. Il aura aussi des barrières. Les services techniques se présenteront sur chaque site et agiront en fonction des demandes des directeurs d'école.

M. RIVIER.- Merci Madame Barbier.

Mme BARBIER.- Le soutien scolaire a été évoqué. Les études devraient reprendre, ce sont donc les enseignants qui donneront un soutien scolaire aux enfants en difficulté.

Concernant le centre social, nous attendons leur retour pour savoir si des volontaires et des bénévoles pourront assurer ce service.

M. RANTONNET.- Je vais répondre à la question de M. Kretzschmar sur le partenariat avec le monde associatif en général sur Francheville qui s'est particulièrement impliqué et investi.

Je le soulignais tout à l'heure et je le répète : nous avons une responsabilité supplémentaire de qualité de ces masques, au-delà de la bonne volonté et de l'engagement spontané et bénévole des Franchevillois et des collectifs. C'est simplement une responsabilité que la Ville ne peut pas prendre. Nous pouvons encourager, nous pouvons évidemment donner les noms des collectifs ou des couturières, comme cela se fait partout, mais nous ne pouvons pas cautionner des fabrications qui ne répondent pas aux normes définies par l'État français, par le gouvernement et les pouvoirs publics.

La responsabilité des élus est particulièrement forte en ce moment, il n'y a aucun souci pour flécher telle ou telle association, tel ou tel collectif, parce que la Ville fournira, comme beaucoup d'autres villes, deux masques par foyer en mai et à nouveau 2 masques en juin, ce qui n'est pas une obligation. Vous savez comme moi la nécessité de laver ces masques en tissu, 20 fois ou 50 au plus, le budget des familles peut être conséquent en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. A chaque jour suffit sa peine, commençons déjà par la bonne volonté qui est celle de la Ville d'accompagner l'ensemble des foyers. Je rappelle le chiffre évoqué tout à l'heure : plus de 35 000 masques commandés ; cela nous donne un peu de souplesse pour le mois de mai et même le mois de juin.

Je termine les informations générales qui ont été données par Arielle Petit. Il manquait la déchetterie. Elle ouvrira à partir de lundi prochain, mais compte tenu des stocks accumulés ici et là pendant deux mois, l'ouverture de la déchetterie sera soumise à des procédures et des contraintes qu'il vaut mieux connaître avant de remplir son coffre. Donc, à partir de lundi, l'accès sera alterné de la façon suivante : les véhicules immatriculés avec des numéros pairs auront accès à la déchetterie les jours pairs et ceux avec des numéros impairs y auront accès les jours impairs.

Je rappelle que les usagers, exclusivement les métropolitains, devront présenter à l'agent d'accueil une attestation de domicile. Autrement dit, il faudra être domicilié sur la métropole de Lyon pour accéder à la déchetterie de Francheville.

Les citoyens ne pourront pas descendre de leur véhicule sauf au moment de la décharge des déchets.

L'agent d'accueil ne pourra pas aider les usagers à porter les déchets lourds et encombrants.

Le port des gants et du masque est obligatoire au moment de la sortie du véhicule.

Voilà ce qui me semblait important à souligner avant de remplir son coffre et de se rendre à la déchetterie. Tout ceci sera repris sur les panneaux lumineux.

Le moment est venu de conclure ce conseil municipal qui aura été un peu plus long que d'habitude, mais sa forme l'expliquait.

Je renouvelle mes remerciements à tous les services techniques qui se sont vraiment engagés.

La France connaît une crise pandémique historique. Je vous rappelle que la France a compté son premier décès le 25 février dernier dans l'Oise ; deux mois après, nous en sommes à plus de 25 000 morts dans notre pays.

Nos collectivités font du mieux qu'elles peuvent avec toute la bonne volonté qui est la leur, elles doivent prendre rapidement des décisions majeures qui ambitionnent des objectifs qui peuvent apparaître, je le conçois, inconciliables : d'un côté, la continuité du service public, et de l'autre côté ; la distanciation des acteurs du territoire.

Chers élus, chers amis, je vous demande d'être collectivement à la hauteur de l'enjeu sanitaire qui est le nôtre. Il faut absolument que nous évitions cette deuxième vague d'épidémie.

Des pistes nouvelles permettent d'espérer à l'issue de ce confinement. Nous l'avons vu avec le digital, comment aurions-nous vécu ce confinement si Internet n'avait pas existé ? Nous remercions les investissements qui ont pu être réalisés dans ce mandat, notamment la fibre, et la mise en place des nombreux applicatifs qui ont permis aux enseignants et aux enfants à la maison de poursuivre *a minima* le projet éducatif.

Cela a été évoqué plusieurs fois, une multitude d'entraides a renforcé les solidarités à Francheville. Les Franchevillois ont vraiment prouvé leur civisme dans la durée de ce confinement. Il a été difficile, avec le mois d'avril que nous avons eu et l'ensoleillement qui était le nôtre, de passer devant tous ces parcs sans y avoir accès.

Nous l'avons évoqué tout à l'heure, n'oublions pas l'engagement de 75 % des agents de la ville sur la base du volontariat, cela mérite d'être répété.

C'est unis que nous gagnerons cette crise sanitaire. Nous aurons le plaisir de nous retrouver dans le même format pour le vote du compte administratif et le vote des taux d'imposition au mois de juin, sauf maintien du second tour des municipales qui peut toujours être programmé en juin.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez voulu porter à ce conseil particulier en visioconférence. Je vous souhaite une bonne journée, prenez soin de vous et de vos proches.

La séance est levée à 11h50

ANNEXES

Administration générale

2020-05-01 Modalités d'organisation et de scrutin de la séance du Conseil Municipal

La loi n° 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a été publiée le 23 mars 2020. Elle contient une série de mesures exceptionnelles. Concernant le fonctionnement des communes ces dispositions ont été complétées par l'ordonnance du 1 er avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et

de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

C'est dans le cadre de ces dispositions qui dérogent aux dispositions normales de réunion du conseil, qu'est appelé à se réunir le Conseil municipal du 7 mai 2020.

L'article 6 de l'ordonnance qui instaure la possibilité d'organiser les conseils par visioconférence précise que l'assemblée doit valider par le vote d'une délibération des éléments suivants :

- les modalités d'identification des participants,
- les conditions d'enregistrement et de conservation des débats,
- les modalités de scrutin.

Le service informatique de la collectivité s'est fortement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire au bénéfice des collaborateurs de l'administration afin qu'ils puissent notamment assurer la continuité de service dans le cadre du télétravail mais aussi au bénéfice des diverses instances de gouvernance afin qu'elles puissent se tenir par visioconférence.

Le premier Conseil municipal organisé dans le cadre des dispositions de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et des divers textes qui la complète, est donc appelé à valider par une délibération les modalités d'organisation relatives à ce que chaque membre de l'assemblée puisse assister soit en présentiel, soit à distance à l'ensemble de la séance

➤ **Présentiel :**

Afin de garantir le respect des mesures de distanciation physique, le nombre de conseiller municipaux sera limité à 5 (avec la présence supplémentaire de 4 à 5 personnels communaux dans la salle en appui administratif et technique pour un maximum de 10 personnes en instantané) ;

➤ **Pour les membres à distance :**

soit avec un ordinateur équipé d'un microphone et d'une caméra fonctionnels ainsi que d'une connexion internet

soit avec un smartphone ou un équipement informatique complémentaire type tablette

➤ **Outil :**

L'utilisation de l'outil gratuit **WEBEX de Cisco** de visio-conférence permettra aux participants d'écouter et de participer aux débats en séance. Le conseiller municipal devra s'inscrire à la conférence en s'identifiant avec son prénom suivi de son nom. Un lien pour rejoindre la visioconférence du conseil municipal sera adressé par mail, la veille du conseil, à l'ensemble des conseillers municipaux. Il sera accompagné d'une notice technique explicative destinée à faciliter la connexion de tous. Une

hotline communale d'appui technique accompagnera les conseillers en éventuelle difficulté de connexion.

➤ Identification des membres :

L'identification des membres de l'assemblée participant au conseil se fait par un appel nominal en début de séance. Ce dispositif permet tant aux présents physiquement qu'aux présents par visio-conférence d'être recensés.

Rappel : dans les deux cas chacun peut disposer de deux pouvoirs de procuration.

➤ Tenue des débats :

La diffusion sera assurée en direct, enregistrée et pourra être consultée sur le site. Les échanges feront l'objet d'un compte rendu intégral dans les formes et conditions habituelles. Une fois connecté et afin que le conseil puisse se dérouler dans des conditions optimales, la vidéo et le micro devront être désactivés tout au long de la réunion lorsque le conseiller ne s'exprime pas.

En cours de réunion, chaque conseiller peut prendre la parole et être entendu par tous les participants. Monsieur le Maire donne la parole à chacun sur demande.

➤ Vote

Au moment du recueil des voix, chaque conseiller exprimera, sur appel de son nom son vote POUR, CONTRE, ABSTENTION.

Chaque vote sera consigné dans le tableau nominatif annexé à la délibération

A l'issue de chaque vote le maire, avec l'assistance du service des assemblées, en proclame les résultats, résultats qui sont par ailleurs reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

Il est précisé que ces mêmes résultats seront mis en ligne sur le site dans les conditions habituelles.

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement son article 6

Le Conseil approuve les conditions techniques d'organisation du conseil municipal de la commune de Francheville à distance, et plus particulièrement les conditions en ce qu'elles concernent :

- l'identification des membres de l'assemblée participants au conseil,
- la tenue des débats,

- l'organisation des scrutins.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE les modalités d'organisation du conseil municipal réuni en période de confinement

■ Décisions du maire

DÉCISIONS DU MAIRE - Marchés, avenants, assurances, finances		
N°	Objet - Prestataire	Contenu + Détail
2020-06	Régie de recettes Activités culturelles Modification des modes d'encaissement	Cette décision vise à permettre aux usagers de régler la billetterie au moyen de chèques-vacances (ANCV) et du Pass-Région
2020-07	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des sacs Aventure-jeux	L'objet de cette régie de recettes domiciliée à l'Hôtel de Ville est la vente de sacs aventures jeux dans le cadre du Projet Nature Yzeron. La Commune de Francheville, la Commune de Craponne et la Métropole de Lyon ont réalisés, en partenariat avec le cabinet TAMS Consultants, un outil ludique à destination des familles dit «sac aventure-jeux » pour le territoire du Projet Nature Yzeron : la vallée des 7 pierres sacrées. Ce sac a été conçu pour offrir aux familles une activité de 2 heures, similaire à l'expérience joyeuse et ludique d'un parc à thème, ceci dans un espace naturel non aménagé. Un excellent moyen pour recréer du lien entre générations avec comme espace de jeu, le vallon de l'Yzeron et ses sentiers nature.
2020-08	Création d'une sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des sacs Aventure-jeux	Cette sous-régie permet la vente des sacs aventures jeux à la Maison Jacques Faure.
2020-16	Régie d'avances Activités culturelles	Cette décision permet à la régie d'avances de rembourser les usagers suite à

	Modification des dépenses autorisées	l'annulation de spectacles consécutive à la crise sanitaire.
2020-17	Régie d'avances Activités culturelles Modification des modes de règlement	Cette décision permet à la régie d'avances d'effectuer des dépenses par virement bancaire.
2020-14	Avenant n°5 Requalification du complexe sportif Lot n°12 aménagements extérieurs et VRD	Un avenant est conclu avec l'entreprise Green Style afin de réaliser les travaux supplémentaires suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un disjoncteur EDF, - Développement du réseau d'eau du gymnase, - Modification du contrôle d'accès, - Augmentation de la quantité d'engravure nécessaire pour la pose de la résine par rapport aux quantités prévues au marché initial, - Reprise de la tête du mur de soutènement sur 3 faces, - Création d'un regard d'eau en tête de talus, - Mise en place de portillons ouvrants, - Pré-marquage des couloirs de la piste d'athlétisme, - Modification de la main courante à l'extrémité de la zone de course. Ces modifications induisent une plus-value de 32 623,00 €HT soit 39 147,60 €TTC. Le marché initialement conclu au montant de 2 233 048,64 € HT s'élève désormais à 2 349 700,19 €HT, soit une augmentation de 5,22 % (tout avenant compris).
2020-18	Attribution de marché Prestation de création et de conception graphique de supports de communication	Il est conclu un accord-cadre à bons de commande avec Gaspard CHAULEUR, graphiste indépendant situé à Francheville, afin d'assurer une prestation de création et de conception graphique de supports de communication. L'accord-cadre est conclu pour un montant maximum annuel de commandes de 30 000 €HT et pour une durée d'un an, reconductible trois fois (soit 4ans max).

2020-19	Demande de subvention DETR Réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture de la Médiathèque	La Commune sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 22 250,00 € soit 60% du coût prévisionnel des travaux estimé à 37 083,00 € HT.
2020-20	Demande de subvention DETR Travaux d'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire du Châter et de l'Hôtel de Ville	La Commune sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 45 293,00 € soit 60% du coût prévisionnel des travaux estimé à 75 488,00 € HT.
2020-21	Demande de subvention DETR Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics communaux	La Commune sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 39 750,00 € soit 60% du coût prévisionnel des travaux estimé à 66 250,00 € HT.
2020-22	Demande de subvention DSIL Déploiement de la fibre optique dans les écoles et les crèches	La Commune sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant de 20 000 € soit 80% du coût prévisionnel des travaux estimé à 25 000,00 € HT.
2020-23	Demande de subvention DSIL Mise aux normes et sécurisation des équipements publics de la commune	La Commune sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant de 168 060 € soit 80% du coût prévisionnel des travaux estimé à 210 076,00 € HT.
2020-24	Demande de subvention DSIL Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics communaux	La Commune sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant de 13 250,00 € soit 20% du coût prévisionnel des travaux estimé à 66 250,00 € HT.
2020-25	Demande de subvention DSIL Travaux rénovation et performance énergétique école Châter	La Commune sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant de 20 511 € soit 30% du coût prévisionnel des travaux estimé à 68 371,00 € HT.

DÉCISIONS DU MAIRE - Solidarité		
N°	Objet - Prestataire	Contenu + Détail
2020-09	Convention d'occupation d'un logement type T3 à titre temporaire 12 rue des Ecoles	Renouvellement location de l'appartement T3 pour 3 mois à partir du 7 mars 2020
2020-15	Convention d'occupation d'un logement type T2 à titre temporaire 12 rue des Ecoles	Renouvellement location de l'appartement T2 pour 3 mois à partir du 19 mars 2020
DÉCISIONS DU MAIRE - Cimetière		
N°	Objet - Prestataire	Contenu + Détail
2020-04, 05, 11, 12, 13,	Délivrance et renouvellement des concessions dans les cimetières communaux	Achat et renouvellement de 5 concessions pour un montant de 1 194 €
DÉCISIONS DU MAIRE - Urbanisme		
N°	Objet - Prestataire	Contenu + Détail
2020-10	renouvellement des adhésions relatives au développement économique et à l'urbanisme	Renouvellement des adhésions pour 4 associations : M Ton Marché, Aradel, Centre-ville en mouvement, CAUE du Rhône

■ **ACTES : Tableau récapitulatif des actes transmis au contrôle de légalité depuis le 16 mars 2020**

Arrêtés du Maire - Administration générale		
N°	Objet - Prestataire	Contenu + Détail
2020-07	Fermeture des parcs municipaux	Dans l'intérêt de la santé des personnes, l'accès au public est formellement interdit à compter du 20 mars 2020 à 12h et jusqu'à nouvel ordre dans les parcs municipaux : parc de l'Hôtel de Ville, square des Floralies, parc du Bruissin, parcours

		de santé Fort du Bruissin, parc François, city parc, parc de la Chauderaie, parc du Grillon, parc Espaces Jeunes, parc sportif, jardin des Colombes
2020-08	Délégation de fonction et de signature donnée à Madame Françoise GARRIER	En vue de faciliter la bonne administration de l'activité communale, il a été donné délégation de fonction et de signature pour: <ul style="list-style-type: none"> • l'ensemble des fonctions d'officier de l'état civil énuméré à l'article R2122-10 du CGCT à l'exception de celles prévues à l'article 75 (célébration des mariages) du code civil • la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures, au titre de l'article R2122-8 du CGCT et dans les conditions prévues à l'article L 2122-30.
Arrêtés du Maire - Urbanisme		
N°	Objet - Prestataire	Contenu + Détail
CU 069 089 20 00016	Certificat d'urbanisme	Demandé par Maître SALANSON Jérôme pour l'adresse 9 RUE DU BOCHU
CU 069 089 20 00017	Certificat d'urbanisme	Demandé par Cabinet d'Urbanisme REYNARD pour l'adresse 54 GR GRANDE RUE
DP 069 089 19 00127	Déclaration préalable	Madame LAVIE FLORENCE : isolation des combles aménagés par paille de riz et changement de tuiles Delta 10 de Ste Foy l'Argen - 45 Grande Rue
DP 069 089 19 00133	Déclaration préalable	Monsieur LEBEL DOMINIQUE Extension cuisine - 2 Rue du Château d'Eau
DP 069 089 20 00010	Déclaration préalable	Monsieur BLIN JEAN MARIE Création d'un abri couvert et non clos de 30 m ² et d'une piscine de 8mx4m - 4 IMPASSE MAILLABERT
DP 069 089 20 00012	Déclaration préalable	Génération façades ravalement de façade ton Pierre 65 encadrement de fenêtres de couleur blanche - 10 RTE DE LA GARE
DP 069 089 20 00013	Déclaration préalable	GENERATION FACADES ravalement de façades couleur Blanc écru taloché volet en RAL 7016 et isolation - 1 ALLEE DES CAMELIAS

DP 069 089 20 00020	Déclaration préalable	Madame AUGISEAU GERALDINE Clôture et portillon - 31 RUE DES BALMES
PC 069 089 18 00016 M03	Permis de construire	SCI IRIS Permis modificatif destination : activités des services où s'effectue l'accueil de clientèle - 14 avenue du Châter
PC 069 089 20 00001	Permis de construire	Monsieur BUISSON Éric extension MI - 9 impasse Chantemerle
PC 069 089 15 0006 M7	Permis de construire	SERVE Changement de destination et modification - 14 avenue du Châter

■ Finances

✚ 2020-05-02 Abattement de 20 % sur la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE due pour 2020

Les entreprises et commerçants sont durement affectés par la crise sanitaire relative à la pandémie de COVID-19. En cette période difficile, la commune souhaite accompagner les entreprises du territoire et notamment les commerçants.

L'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 permet aux communes ayant choisi d'instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) avant le 1er juillet 2019 peuvent, par une délibération prise avant le 1er septembre 2020, adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020. L'ordonnance précise que le taux de cet abattement doit être identique pour tous les redevables d'une même commune.

Pour l'exercice 2019, la TLPE représente un produit de 35 000 € environ. Il est proposé de voter un abattement de 20% sur le montant dû au titre de l'exercice 2020 soit une perte de recette pour la commune de 7 000 € environ. Cet ajustement sera constaté budgétairement dans une future décision modificative.

VU les articles L. 2333-8 et L. 2333-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le paragraphe A de l'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE un abattement de 20% sur la taxe locale de publicité extérieure due au titre de l'exercice 2020.

 **2020-05-03 Suspension du paiement des droits de place et de voirie pour les commerçants sédentaires et non sédentaires à compter du 1^{er} mars 2020**

Les commerçants sédentaires et non sédentaires (forains notamment) s'acquittent, en contrepartie de l'occupation du domaine public, de droits de place et de voirie auprès de la commune.

Du fait de la crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19, la majorité des commerçants n'ont pu exercer normalement leur activité depuis mi-mars 2020. Pour tenir compte de cette situation exceptionnelle et afin de soutenir le commerce local, il est proposé de suspendre le paiement des droits de place et de voirie pour tous les commerçants (sédentaires et non sédentaires) à compter du 1^{er} mars 2020.

Face à l'incertitude quant à la durée de cette crise sanitaire et à ses effets sur le tissu économique local, cette mesure fera l'objet d'une réévaluation à l'automne 2020.

Il est enfin précisé que le produit annuel des droits de place et voirie payés par les commerçants s'élèvent environ à 13 000 €.

VU les articles L. 2213-6 et L. 2331-4 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de suspendre à compter du 1^{er} mars 2020 les droits de place et de voirie pour les commerçants sédentaires et non sédentaires